



**Original: Anglais**

***OIC/CFM-49/2023/ECO/RES/FINAL***

**RÉSOLUTIONS**

**SUR**

**LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES**

**ADOPTÉES**

**PAR**

**LA 49<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*( Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité )*

**NOUAKCHOTT , RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**16-17 Mars 2023  
(24-25 Chaâbane 1444H)**

No.	Titre	Page
I	<p style="text-align: center;"><b>Résolution n°1/49-E</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur l'agriculture, le travail et l'emploi</b></p>	<b>2</b>
II	<p style="text-align: center;"><b>Résolution n°2/49-E</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur le commerce et l'investissement intra-OCI, le tourisme et les transports</b></p>	<b>10</b>
III	<p style="text-align: center;"><b>Résolution n°3/49-E</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur la réduction de la pauvreté</b></p>	<b>22</b>
IV	<p style="text-align: center;"><b>Résolution n°4/49-E</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur l'assistance économique aux États membres de l'OCI et aux communautés musulmanes dans les territoires contestés/occupés et les pays non membres de l'OCI entrant dans le cadre du mandat de l'OCI</b></p>	<b>30</b>
V	<p style="text-align: center;"><b>Résolution n°5/49-E</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur la mise en œuvre des décisions du COMCEC</b></p>	<b>35</b>
VI	<p style="text-align: center;"><b>Résolution n°6/49-E</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur les activités des institutions compétentes de l'OCI opérant dans le domaine économique</b></p>	<b>37</b>

**RESOLUTION N°1/49-E  
SUR  
L'AGRICULTURE, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI**

*La Quarante-Neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, (Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité), réunie, à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, les 16-17 Mars 2023 (24-25 Chaâbane 1444H) ;*

**Se basant** sur les dispositions de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique sur l'intensification de la coopération intra-OCI dans le domaine socio-économique ;

**Rappelant** le Programme d'Action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016 ;

**Rappelant** également le communiqué final de la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Makkah Al-Mukarammah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Rappelant** en outre l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli, Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

**Réaffirmant** l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, qui a été adopté par la douzième session du CMAE tenue à Bagdad, Irak, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1981 ;

**Rappelant** les Résolutions sur les affaires économiques adoptées par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022 ;

**Réaffirmant** les résolutions pertinentes du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 26 au 29 novembre 2022 ;

**Tenant compte** des rapports sur les activités des différentes institutions de l'OCI dans le domaine économique, à savoir : le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, l'IOFS, la CICIA et l'INMPI ;

**Ayant pris note** du rapport pertinent du Secrétaire général ;

**A. AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL ET SECURITE ALIMENTAIRE**

**Rappelant** le Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016, en particulier les objectifs relatifs à l'agriculture, au développement rural et à la sécurité alimentaire ;

**Réaffirmant** les résolutions sur la promotion de la sécurité alimentaire et du développement agricole dans les États membres de l'OCI, en particulier celles adoptées par la huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 25 au 27 octobre 2021 ;

**Rappelant** les dispositions pertinentes de la Résolution n°1/48-E adoptée par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 22, notamment en ce qui concerne la création d'un l'environnement propice à la promotion des investissements publics et privés dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural durables ;

**Rappelant** également les résolutions pertinentes du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC), y compris celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022 ;

**Convaincue** que l'expansion et l'approfondissement de la coopération intra-OCI dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire contribueraient à renforcer la sécurité alimentaire et à accroître la productivité agricole dans les États membres de l'OCI ;

**Encouragée** par les énormes opportunités, le fabuleux potentiel et les avantages comparatifs disponibles dans les pays de l'OCI dans le domaine du développement des produits agro-alimentaires, comme en témoigne le fait que 26 États membres de l'OCI comptent parmi les plus grands producteurs des principaux produits agricoles au niveau mondial ;

**Consciente** de la nécessité urgente de remédier à la situation précaire en termes de sécurité alimentaire dans un certain nombre d'États membres de l'OCI, comme en témoignent la faim et la malnutrition aiguës qui touchent plus de 88 millions de personnes dans les États membres de l'OCI, comme l'a signalé un rapport conjoint FAO-PAM sur les points chauds de la faim dans le monde (Outlook juin/septembre 2022) ;

**Reconnaissant** que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact négatif sur les chaînes d'approvisionnement alimentaires mondiales, les moyens de subsistance, les revenus et les prix des denrées alimentaires, provoqué des pénuries de main-d'œuvre, créé des perturbations dans les systèmes de distribution alimentaire et ralenti le commerce et les activités commerciales ;

**Se déclarant** profondément préoccupée par la récente hausse sans précédent des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des carburants, qui a durement touché les personnes en situation de vulnérabilité ;

**Notant** avec préoccupation que les sécheresses, la désertification, la dégradation des terres, les tempêtes de sable et de poussière, et autres effets néfastes du changement climatique, en plus du contrôle unilatéral des cours d'eau transfrontaliers, y compris les phénomènes et aléas météorologiques plus fréquents et extrêmes, tels que les inondations, qui comptent parmi les principaux facteurs contribuant à l'insécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI ;

**Préoccupée** par le fait qu'à l'échelle mondiale, environ 14% de la nourriture produite est perdue entre la récolte et la vente au détail, alors qu'environ 17% de la production alimentaire mondiale totale est gaspillée, compromettant ainsi la durabilité des systèmes alimentaires ;

**Considérant** le rôle essentiel de l'agriculture dans la stimulation de la croissance socio-économique et du développement durable dans de nombreux États membres de l'OCI, en particulier dans ses pays les moins avancés en termes de revenus, d'emploi et de réduction de la pauvreté ;

**Reconnaissant** l'importance de renforcer la coopération entre les États membres en échangeant des expériences, en partageant des connaissances et en transférant des technologies pour un développement agricole durable ;

**Se félicitant** de la signature du Statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS) par la République du Tchad en 2022 ;

**Exprimant** sa gratitude au gouvernement de la République de Türkiye pour avoir abrité la huitième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole qui s'est tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 25 au 27 octobre 2021 ;

**Saluant** les efforts du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, en particulier par le biais du Groupe de travail sur l'agriculture, du Mécanisme de financement des projets du COMCEC et du Programme de Réponse du COMCEC au COVID ;

**Saluant** également les programmes de recherche et de renforcement des capacités du SESRIC dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement ;

**Se félicitant** du lancement par le groupe de la Banque islamique de développement (BID) d'un programme global de réponse aux problèmes de sécurité alimentaire de 10,54 milliards de dollars américains visant à promouvoir le développement agricole durable et à renforcer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI ;

**Soulignant** la nécessité de conjuguer les efforts pour la mise en œuvre des résolutions des Conférences ministérielles de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole en ce qui concerne la création d'une réserve de sécurité alimentaire de l'OCI et les programmes d'action de l'OCI pour le développement des produits agricoles stratégiques, à savoir : i) Programme d'action de l'OCI pour le développement de la riziculture ; ii) Programme d'action de l'OCI pour le développement de la céréaliculture; et iii) Programme d'action de l'OCI pour le développement du manioc ;

**Reconnaissant** le rôle de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS), en tant qu'institution spécialisée de l'OCI, dans le renforcement de la coopération intra-OCI en vue d'améliorer la sécurité alimentaire, et de promouvoir l'agriculture durable et le développement rural dans les États membres de l'OCI, et soulignant l'importance de renforcer les activités de l'IOFS à travers le développement de nouveaux projets ainsi que la mise en œuvre pratique des programmes et projets déjà approuvés ;

**Exprimant** sa considération à la République Tunisienne pour l'accueil, les 10 et 11 octobre 2022, de la 5<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la Sécurité alimentaire (IOFS) ;

**Félicitant** le Secrétariat général pour la session de réflexion sur le thème : « *Stratégies pour répondre aux besoins actuels et futurs de sécurité alimentaire des États membres de l’OCI* », qui s’est tenue à Djeddah, Arabie saoudite, le 16 octobre 2022, dans le cadre de la Journée mondiale de l’alimentation, et prenant note du rapport de la session, qui reflète les diverses contributions/observations des États membres ; et l’encourageant à organiser davantage d’activités de ce type visant à améliorer la sécurité alimentaire dans les États membres de l’OCI ;

**Tenant compte** des rapports d’activités des différentes institutions de l’OCI dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire :

1. **APPELLE** les États membres de l’OCI à soutenir d’urgence les pays de l’OCI qui ont besoin d’une aide urgente et accrue pour lutter contre l’insécurité alimentaire, par le biais d’une collaboration multilatérale et d’actions coordonnées, notamment la fourniture de vivres d’urgence, un soutien financier et technique, et des capacités accrues de production agricole.
2. **APPELLE** les États membres de l’OCI dotés de capitaux et de technologies adaptées à fournir aux autres États membres de l’OCI une assistance technique et en nature pour produire plus de nourriture et diversifier les sources de nutrition pour les États membres de l’OCI.
3. **EXHORTE** les États membres à créer un environnement propice conçu pour promouvoir les investissements publics et privés, y compris les investissements étrangers, dans l’agriculture et le développement rural durables afin d’accroître la productivité agricole et de développer les chaînes de valeur de l’agro-alimentaire dans les États membres.
4. **APPELLE** les États membres à renforcer la coopération intra-OCI dans le secteur de l’alimentation et de l’agriculture pour construire un système alimentaire plus résilient, partager les connaissances et les meilleures pratiques afin d’aider à développer des capacités de production nationales mieux adaptées aux besoins locaux, et à contribuer à une sécurité alimentaire, une productivité et une résilience accrues.
5. **ENCOURAGE** les États membres à soutenir le développement des capacités, la formation et les services de vulgarisation pour les producteurs locaux et les petits exploitants agricoles, en particulier ceux des zones rurales, afin d’aborder les aspects clés de la durabilité des systèmes alimentaires et de promouvoir la résilience et la productivité du secteur alimentaire et agricole.
6. **ENCOURAGE** également les États membres à promouvoir la recherche et l’innovation pour accroître la résilience et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires, et pour

atténuer et s'adapter au changement climatique et stopper et inverser la perte de biodiversité.

7. **APPELLE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Statut de l'IOFS, la nouvelle institution spécialisée de l'OCI basée à Astana, République du Kazakhstan, dans les meilleurs délais possibles.
8. **ENCOURAGE** les États membres à manifester leur intérêt à accueillir la neuvième Conférence ministérielle de l'OCI sur la sécurité alimentaire et le développement agricole en 2023 en vue d'examiner la situation de la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI et d'élaborer une stratégie globale de sécurité alimentaire de l'OCI.
9. **DEMANDE** au Secrétariat Général, en coordination avec les institutions compétentes de l'OCI, d'entreprendre une étude et de développer un modèle d'affaires et un cadre de coopération pour l'agriculture contractuelle, en évaluant les besoins et les potentialités des États membres, le rôle et la contribution possibles des États membres potentiels et des organes/institutions de l'OCI compétents, et de soumettre ce rapport d'étude et le modèle d'affaires à la prochaine Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, et au CMAE pour examen et décision appropriée.
10. **SE FELICITE** de l'importante contribution du Royaume du Maroc au renforcement de la sécurité alimentaire dans les pays africains, à travers le Groupe de l'Office chérifien des Phosphates, en consacrant 4 millions de tonnes d'engrais à l'Afrique en 2023, dans l'objectif d'améliorer la rentabilité de 44 millions d'agriculteurs dans 35 États africains, y compris le Maroc, où se trouve le siège dudit Groupe ; ainsi que du démarrage de ce processus et de l'utilisation par les pays africains de ces engrais.
11. **SOULIGNE** l'importance d'accroître la coopération entre les États membres de l'OCI pour atténuer les impacts du changement climatique sur le secteur agricole, en particulier par le renforcement des capacités et le partage d'expériences, de connaissances, de technologies et de bonnes pratiques.

## **B. TRAVAIL ET EMPLOI**

**Rappelant** le Programme d'action, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016, en particulier les objectifs liés aux questions de travail, d'emploi et de protection sociale ;

**Rappelant** également la résolution de la 4<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des ministres du travail tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, les 21 et 22 février 2018 ;

**Gardant à l'esprit** les dispositions du Cadre de coopération de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale, qui a été adopté lors de la deuxième Conférence islamique des ministres du travail (CIMT), visant à promouvoir la coopération intra-OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale ;

**Prenant note** du rapport de la troisième réunion du Comité directeur de la Conférence islamique des ministres du Travail, qui s'est tenue à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, les 10 et 11 mars 2019 ;

**Soulignant** la nécessité d'une mise en œuvre rapide du Cadre de coopération de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale et de la Stratégie du marché du travail de l'OCI, qui décrivent les principaux domaines de coopération intra-OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale ;

**Soulignant** également la nécessité d'une collaboration intra-OCI sur les questions de travail et d'emploi, y compris la mise en œuvre de : 1) l'Accord de l'OCI sur l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) de la main-d'œuvre qualifiée ; 2) l'Accord bilatéral type de l'OCI sur l'échange de main-d'œuvre ; et 3) la Stratégie du marché du travail de l'OCI ;

**Se félicitant** de la signature du Statut du Centre du Travail de l'OCI par la Libye, le 23 mars 2022 ;

**Se félicitant** de la signature du Statut du Centre du Travail de l'OCI par le Royaume du Maroc, le 22 janvier 2023 ;

**Profondément préoccupée** par le fait que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact négatif disproportionné sur les marchés du travail et l'emploi dans les pays de l'OCI, et qu'avec 51,4 millions de chômeurs, les États membres de l'OCI représentaient 24% du chômage mondial en 2021 ;

**Consciente** du fait que le taux de chômage des pays de l'OCI était de 7,2 % en 2021, ce qui était supérieur à la moyenne mondiale de 6,2 %, soulignant ainsi la nécessité de relever le double défi de la création de nouveaux emplois productifs et de l'amélioration du niveau de vie pour tous ;

**Consciente** de l'urgence de faire face à l'impact de la COVID-19 sur le travail et l'emploi de manière rapide et efficace, tout en reconnaissant les efforts continus de chaque État membre de l'OCI pour aider les travailleurs et les employeurs touchés par la COVID-19 ;

**Saluant** les efforts du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, en particulier par le biais du Groupe de travail du COMCEC sur la réduction de la pauvreté, du Mécanisme de financement des projets du COMCEC et du Programme de réponse du COMCEC au COVID ;

**Remerciant** les différentes institutions de l'OCI pour la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale ;



1. **EXHORTE** les États membres à accorder la priorité à la formation et au renforcement des compétences afin d'accroître l'employabilité de la main-d'œuvre et son adaptabilité à l'évolution des marchés du travail, ainsi qu'à concevoir des politiques globales pour permettre l'accès à l'éducation, à l'enseignement professionnel et à la formation technique, au renforcement des capacités, à la mise à niveau compétences et acquisition de nouvelles connaissances et apprentissage tout au long de la vie.
2. **ENCOURAGE** les États membres à poursuivre la création d'un environnement propice au développement des entreprises dans les zones tant rurales qu'urbaines, notamment en accordant une attention particulière aux politiques qui favorisent les micro, petites et moyennes entreprises grâce, entre autres, à l'amélioration des régimes administratifs de l'enregistrement des petites entreprises, l'accès au microcrédit, les systèmes de sécurité sociale, l'information sur les marchés et les nouvelles technologies appropriées, ainsi que l'amélioration des réglementations.
3. **SOULIGNE** la nécessité pour les États membres de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de : 1) l'Accord de l'OCI sur l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) de la main-d'œuvre qualifiée ; 2) l'Accord bilatéral type de l'OCI sur l'échange de main-d'œuvre ; et 3) la Stratégie du marché du travail de l'OCI, respectivement.
4. **REITERE** sa demande antérieure aux États membres qui n'ont pas encore signé/ratifié le Statut du Centre du travail de l'OCI, pour le faire dans les meilleurs délais.
5. **RECONNAIT** l'importance de créer un environnement propice pour promouvoir l'échange de flux de main-d'œuvre, en particulier des experts et des spécialistes, parmi les États membres comme une opportunité d'accroître le renforcement des capacités, d'éradiquer la pauvreté et de fournir des services adaptés dans les États membres de l'OCI et invite les États membres à s'empressez de le faire.
6. **ENCOURAGE** les États membres à accroître la coopération intra-OCI pour faciliter le partage de modèles, de meilleures pratiques et d'expériences sur les politiques et initiatives dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale ainsi que sur les mesures visant à soutenir le rétablissement et la résilience de tous les travailleurs, qui ont été touchés par la pandémie de la COVID-19.
7. **INVITE** les Etats membres qui sont membres inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur la réduction de la pauvreté à participer activement aux 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> réunions du Groupe de travail devant se tenir en 2023 sur le thème : « Stratégies efficaces d'enseignement et de formation professionnels pour réduire le chômage des jeunes dans les Etats membres de l'OCI ».

8. **INVITE** également les institutions compétentes de l'OCI à continuer d'aider les États membres, selon qu'il convient et à leur demande, à faire progresser leurs efforts en vue de développer un environnement qui permet la création effective du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous.
  
9. **ENCOURAGE** les États membres à manifester leur intérêt à accueillir la 5<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres du Travail, en 2023 en vue de discuter des défis actuels et émergents auxquels se trouvent confrontés les travailleurs et les marchés de travail dans les États membres de l'OCI.

**C. DISPOSITION GÉNÉRALE :**

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport complet sur chaque point figurant de A à B à la 50<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

\*\*\*

**RÉSOLUTION N°2/49-F  
SUR  
LES ECHANGES COMMERCIAUX INTRA-OCI, L'INVESTISSEMENT, LE  
TOURISME ET LE TRANSPORT**

*La Quarante-Neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, (Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité), réunie, à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, les 16-17 Mars 2023 (24-25 Chaâbane 1444H) ;*

**Se basant** sur les dispositions de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique sur l'intensification de la coopération intra-OCI dans le domaine socio-économique ;

**Rappelant** le Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016 ;

**Rappelant** également le communiqué final de la 14<sup>e</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Makkah Al-Mukarammah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Rappelant** en outre l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli, Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

**Réaffirmant** l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, qui a été adopté par la douzième session du CMAE tenue à Bagdad, Irak, du 1<sup>er</sup> au 5 juin 1981 ;

**Rappelant** les résolutions sur les affaires économiques adoptées par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022 ;

**Réaffirmant** les résolutions pertinentes du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022,

**Tenant compte** des rapports sur les activités des différentes institutions de l'OCI dans le domaine économique, à savoir : SESRIC, ICDT, Groupe de la BID, CICIA et INMPI ;

**Ayant pris note** du rapport pertinent du Secrétaire général ;

**A. ECHANGES COMMERCIAUX INTRA-OCI ET INVESTISSEMENT**

**Réaffirmant** la résolution n°2/47-E adoptée par la 47<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CFM) tenue à Niamey, République du Niger, les 27 et 28 novembre 2020, concernant le commerce et l'investissement intra-OCI ;

**Rappelant** les résolutions pertinentes du COMCEC et la résolution adoptée par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022 ;

**Ayant à l'esprit** les principes généraux régissant le système commercial international et les politiques commerciales pour le développement énoncés dans les résolutions, règles et dispositions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui soulignent l'impératif de soutenir et de faciliter le processus d'adhésion des États membres de l'OCI à l'OMC ;

**Profondément préoccupée** par le fait que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact négatif sur la croissance économique, le commerce international et les investissements étrangers directs des États membres, et soulignant la nécessité de booster la croissance économique et la relance post-pandémie ;

**Consciente** de la nécessité de renforcer la participation public-privé ainsi que le rôle du secteur privé dans la promotion de l'investissement intra-OCI ;

**Consciente** de la nécessité de renforcer la participation public-privé ainsi que le rôle du secteur privé dans la promotion des investissements intra-OCI dans les secteurs clefs, y compris le soutien au tissu industriel ;

**Inspirée** par les mesures de facilitation du commerce et des investissements de l'OCI, y compris la mise en œuvre du SPC-OCI et de ses protocoles ;

**Se félicitant** des résolutions de la 37<sup>ème</sup> Session du COMCEC, qui s'est tenue à Istanbul, Türkiye, les 24 et 25 novembre 2021, concernant les décisions de la réunion du Comité de Négociations Commerciales (CNC) des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2021, sur la détermination de la date du 1er juillet 2022 comme date-limite pour l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI (SPC-OCI) ;

**Se félicitant** également de la convocation du Comité de Négociations Commerciales (CNC) le 27 novembre 2022, en marge de la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC, et prenant note avec satisfaction des décisions suivantes du CNC : (i) préparation d'une liste de contrôle afin de suivre l'historique des mise en œuvre ; (ii) redistribution des listes de concessions par voie diplomatique ; (iii) résolution des problèmes de transposition des codes SH avec l'assistance technique du Secrétariat du CNC ; (iv) organisation d'une réunion de suivi au niveau des experts ; (v) clarification des modalités à appliquer sur la préparation de la liste des concessions du CCG avec toutes ses implications techniques et juridiques par le Secrétariat du CNC ;

**Se félicitant** en outre de la convocation des ministres du commerce, des finances et de l'économie le 29 novembre 2022 en marge de la 38<sup>ème</sup> session du COMCEC, où les honorables ministres ont réitéré l'importance d'accroître les échanges intra-OCI, en particulier grâce à la mise en œuvre complète du SPC-OCI et ont exprimé leur la volonté d'élargir la portée du SPC-OCI ;

**Exprimant** également sa gratitude au Gouvernement de la République de Türkiye pour avoir accueilli la Conférence de haut niveau de l'OCI sur l'investissement public et privé à Istanbul, les 8 et 9 décembre 2019, conformément au paragraphe 5 de la Résolution n°2/46-E (A), et prenant note des résultats de cette conférence sur l'investissement ;

**Rappelant** également la décision de l'Assemblée générale conjointe des organes subsidiaires, en particulier en ce qui concerne les activités du CIDC et du SESRIC sur les questions liées au commerce et à l'investissement ;

**Prenant note** du rapport annuel du CIDC 2022 sur « *Le commerce entre l'OCI États membres* », et notant que le volume net du commerce intra-OCI a atteint 367,9 milliards de dollars américains en 2021 contre 350,4 milliards de dollars EU en 2019, soit une augmentation de 5% ;

**Consciente** que la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des États membres est passée de 18,95% en 2019 à 19,04% en 2021, soulignant ainsi la nécessité d'augmenter encore plus le volume du commerce intra-OCI pour atteindre l'objectif de 25% d'échanges intra-OCI d'ici 2025 ;

**Prenant note** du fait qu'en 2021, 28 pays de l'OCI avaient atteint l'objectif de 25% d'échanges intra-OCI fixé par le Programme d'action OCI-2025 ;

**Soulignant** la nécessité de refléter les priorités commerciales nationales dans le programme de travail du CIDC conformément à la Résolution n°2/48-E adoptée par la 48ème session du CMAE ;

**Prenant note** du lancement réussi du Centre financier international d'Astana (AIFC) au Kazakhstan et encourageant tous les États membres à tirer parti des facilités de l'AIFC, à savoir la bourse des valeurs AIFC (AIX), la finance islamique et la finance verte ;

**Saluant** le rôle capital du Centre financier international de Dubaï (DIFC) en tant que centre financier de premier plan et zone franche économique pour le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie du Sud (MEASA), qui dispose de son propre système réglementaire et judiciaire indépendant et réglementé au niveau international et financier ;

**Notant** avec satisfaction l'organisation par le Secrétariat général, en collaboration avec le CIDC et la BID, de la 1ère réunion du Groupe intergouvernemental d'experts pour examiner le projet de protocole portant création d'un mécanisme permanent de l'OCI pour le règlement des différends relatifs aux investissements à Casablanca, Maroc, le 3 -6 octobre 2022 ;

**Exprimant** sa gratitude à la République du Sénégal pour avoir accueilli la 17<sup>ème</sup> Foire commerciale des États membres de l'OCI à Dakar, Sénégal, du 13 au 19 juin 2022 ;

**Exprimant** sa gratitude au gouvernement de la République de Türkiye pour avoir accueilli la 9ème exposition halal de l'OCI et le Sommet mondial du halal (WHS) 2022 sous le thème : « *Pour un commerce durable : explorer tous les aspects de l'industrie halal mondiale en pleine croissance* », en coopération avec CIDC et le SMIIC, à Istanbul, République de Türkiye, du 24 au 27 novembre 2022 ;

**Exprimant** également son appréciation du succès de la 17ème réunion de l'Assemblée générale de l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), tenue à Istanbul, République de Türkiye, le 22 novembre 2022, avec une référence particulière à l'approbation des demandes d'adhésion de la République d'Azerbaïdjan et la République du Tadjikistan ;

**Saluant** également les efforts du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, en particulier par le biais du Groupe de travail sur le commerce, du Mécanisme de financement des projets du COMCEC et du Programme de Réponse du COMCEC au COVID :

1. **REITERE** son invitation aux États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié l'Accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI (TPS-OCI), le PRETAS et les règles d'origine, à le faire dans les meilleurs délais, y compris la présentation de leur liste de produits et de leur liste de concessions.
2. **APPELLE** les États membres à soumettre leurs contributions nationales aux programmes de travail annuels des organes subsidiaires de l'OCI afin de renforcer l'inclusivité, le dynamisme et l'appropriation des programmes et projets de l'OCI.
3. **EXHORTE** tous les États membres à encourager leurs entités publiques et privées à participer activement à la 18<sup>ème</sup> Foire commerciale de l'OCI qui se tiendra à Lahore, République islamique du Pakistan, du 16 au 18 juin 2023.
4. **APPELLE** le Secrétariat général de l'OCI, en coordination avec la BID et les autres institutions compétentes de l'OCI, à organiser un Forum de l'investissement de l'OCI en Afrique sous le thème « *Libérer le potentiel d'investissement de l'Afrique* » et, à cette fin, se félicite des offres faites par la République du Mali et de la République du Tchad pour abriter ledit Forum.
5. **DEMANDE** au Secrétaire général de mener les consultations nécessaires avec la République du Mali et la République du Tchad pour la convocation de la première édition du Forum de l'investissement de l'OCI en Afrique en 2023.
6. **INVITE** les États membres à soutenir et à adouber la candidature du Royaume d'Arabie Saoudite pour accueillir l'Exposition universelle de 2030 lors des prochaines élections qui se tiendront pendant l'Assemblée générale du Bureau international des expositions (BIE) à Paris, France, en novembre 2023.
7. **SE FELICITE** de la décision relative à « L'amélioration des capacités des États membres de l'OCI en matière de Commerce électronique », en tant que thème de la Session ministérielle d'échange de vues lors de la 39<sup>ème</sup> session du COMCEC.
8. **SE FELICITE** également de l'entrée en vigueur du TPS-OCI à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément à la Résolution pertinente de la 38<sup>ème</sup> session ministérielle du COMCEC.

9. **SALUE** en outre l'initiative du Centre islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) d'organiser, en collaboration avec le Bureau de Coordination du COMCEC, des webinaires de sensibilisation en ligne sur le SPC-OCI au profit des États membres de l'OCI, qui sont également membres de l'UMA, du COMESA, de la CEDEAO et de la CEMAC, en 2023, et d'aider les pays participants de l'OCI sur l'opérationnalisation du SPC-OCI après le 1er juillet 2022.
10. **SE FELICITE** des initiatives de la CIDC visant à organiser des fora pour la promotion des investissements ; et **DEMANDE** à la CIDC de tenir d'autres fora et réunions à l'effet d'encourager les investissements bilatéraux entre les Etats membres de l'OCI.
11. **APPELLE** le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) et les institutions de l'OCI à redoubler d'efforts pour encourager la numérisation des règles du commerce international, ce qui ne manquera pas de faciliter les échanges commerciaux entre les Etats membres de l'OCI.
12. **REMERCIE** la République du Sénégal pour son offre d'accueillir la deuxième réunion du GIE sur le règlement des litiges relatifs à l'investissement entre les Etats membres de l'OCI.
13. **DEMANDE** au Secrétariat Général d'inviter la CICIA et le Centre d'Arbitrage de l'OCI, ainsi que le Groupe de la BID et autres institutions compétentes, à prendre part à la 2<sup>ème</sup> Réunion du GIE afin d'explorer et de discuter des aspects techniques de la possibilité d'intégrer le règlement des litiges relatifs à l'investissement d'activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI.
14. **APPELLE** le CIDC et le Groupe de la BID à poursuivre leurs efforts de sensibilisation des États membres sur l'importance des accords de l'OMC et des négociations commerciales et leurs impacts sur leurs économies nationales, et à appuyer et à faciliter fortement l'adhésion des Etats membres de l'OCI à l'OMC ; et les **INVITE** à mettre en commun leurs ressources et à coordonner leurs efforts pour renforcer le capital humain et les capacités institutionnelles des États membres de l'OCI au niveau des questions liées à l'OMC.
15. **DEMANDE** au CIDC, au SESRIC et au Groupe de la BID, en coopération avec les autres institutions/organes pertinents de l'OCI, y compris le Bureau de Coordination du COMCEC (CCO), de développer des programmes de renforcement des capacités et de partage d'expériences à mettre en œuvre grâce à un réseautage efficace entre les agences nationales de promotion des investissements (API) dans les États membres de l'OCI.

**16. DEMANDE** également au SESRIC et au Groupe de la BID de préparer, sur une base annuelle, un rapport sur les perspectives d'investissement, décrivant la situation comparative des États membres, les tendances de l'écosystème d'investissement, les secteurs d'investissement prioritaires et les impacts des fonds d'investissement.

## **B. DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE**

**Se basant** sur les dispositions du Cadre de l'OCI pour le développement et la coopération dans le domaine du tourisme entre les États membres de l'OCI adopté par la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) tenue à Damas, République arabe syrienne, du 29 juin au 2 juillet 2008 ;

**Rappelant** la résolution sur le développement du tourisme adoptée par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, concernant le développement du tourisme dans les États membres de l'OCI ;

**Rappelant** également les résolutions pertinentes du COMCEC, en particulier celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022 ;

**Réaffirmant** la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique dans les États membres de l'OCI, adoptée par la 10<sup>ème</sup> CIMT, tenu à Dhaka, République populaire du Bangladesh, les 6 et 7 février 2018 ;

**Félicitant** le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan d'avoir accueilli la 11<sup>ème</sup> Conférence islamique des ministres du tourisme à Bakou du 27 au 29 juin 2022, et ***prenant note*** des résultats de ladite conférence, en particulier l'adoption de la résolution sur le développement du tourisme dans les États membres de l'OCI et la sélection de Shanliurfa en Türkiye et de Khiva en Ouzbékistan comme villes touristiques de l'OCI pour 2023 et 2024, respectivement ;

**Encourageant** tous les États membres à profiter de la célébration de la ville de tourisme de l'OCI et à participer aux diverses cérémonies et activités commémoratives qui se tiendront à Shanliurfa, Türkiye en 2023, et à Khiva, Ouzbékistan en 2024, en tant que villes de tourisme de l'OCI, dans le but de promouvoir le tourisme intra-OCI ;

**Saluant** également les efforts du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, en particulier par le biais du Groupe de travail sur le tourisme et du Mécanisme de financement des projets du COMCEC ;

**Saluant** en outre les contributions des différentes institutions de l'OCI au développement du secteur du tourisme :

- 1. ACCUEILLE** favorablement les résolutions ci-jointes adoptées par la 11<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, du 27 au 29 juin 2022 (*Annexe-I*).



2. **SE FELICITE** du prix décerné à Shanliurfa, République de Türkiye, en tant que ville du tourisme de l'OCI 2023 et d'un prix similaire à Khiva, République d'Ouzbékistan, en tant que ville du tourisme de l'OCI 2024, et s'engage à participer aux diverses cérémonies et activités commémoratives visant à promouvoir le tourisme intra-OCI dans ces villes lauréates.
3. **INVITE** le Secrétariat général à assurer la liaison avec le gouvernement de la République de Türkiye sur les premières dispositions de la commémoration de la Ville du tourisme de l'OCI 2023.
4. **ACCUEILLE** favorablement les offres de la République d'Ouzbékistan et de l'État du Qatar d'accueillir la 12e session du CIMT à Khiva en 2024 et la 13e session du CIMT à Doha en 2026, respectivement, et exhorte tous les États membres à participer activement à ces sessions.
5. **SALUE** également l'offre de l'État du Qatar d'accueillir le 3e Salon du tourisme de l'OCI à Doha au cours du second semestre 2023, et exhorte tous les États membres à participer activement à cet événement.
6. **EXHORTE** tous les États membres et les institutions concernées de l'OCI à mettre en œuvre les dispositions de la feuille de route stratégique pour le développement du tourisme islamique et à organiser des événements annuels sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OCI, notamment par la facilitation des visas, la promotion des investissements, le branding et la normalisation, et le renforcement des capacités.
7. **EXPRIME** sa gratitude à la République de Türkiye pour avoir accueilli la 10<sup>ème</sup> Réunion du Forum du Tourisme du Secteur Privé OCI/COMCEC, le 10 novembre 2022, sur le thème « Les Perspectives et les défis du Tourisme gastronomique dans les pays de l'OCI ».
8. **APPELLE** les États membres de l'OCI à soutenir l'organisation des salons du tourisme de l'OCI avec la pleine participation et l'implication des établissements du secteur privé et des petites et moyennes entreprises (PME).
9. **APPELLE** les États membres de l'OCI à investir et à explorer des marchés et des segments touristiques de niche tels que les jeunes touristes, le tourisme intérieur, le tourisme islamique et l'écotourisme afin d'élargir la base des activités touristiques et de soutenir les efforts de relance du secteur.
10. **INVITE** les institutions compétentes de l'OCI à organiser des programmes et des activités de formation sur les nouveaux développements, réglementations et opportunités dans le

secteur du tourisme en vue de renforcer les capacités des acteurs nationaux du tourisme et des décideurs dans les États membres de l'OCI.

11. **APPELLE** les États membres de l'OCI à investir dans la « numérisation » pour la promotion et la commercialisation de leurs destinations respectives ainsi que l'amélioration de l'expérience des visiteurs internationaux dans le secteur du tourisme en vue d'accélérer les efforts de relance et d'accueillir davantage de touristes internationaux.
12. **APPELLE** les institutions compétentes de l'OCI telles que le CIDC, l'IRCICA, le Groupe de la BID, l'ICESCO et la CICIA à créer une plate-forme numérique sur laquelle des articles de promotion du tourisme tels que l'artisanat et l'artisanat d'art pourraient être affichés pour le marketing et le soutien aux femmes, aux jeunes et aux populations rurales et urbaines dans les États membres impliquées dans la production de ces articles.

### C. SECTEUR PRIVÉ

**Réaffirmant** les dispositions pertinentes de la Résolution n°2/48-E adoptée par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022 ;

**Prenant note** des résolutions pertinentes du COMCEC, en particulier celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022 ;

**Saluant** les efforts du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) visant à renforcer la coopération entre les États membres de l'OCI dans le domaine du développement du secteur privé, en particulier par le biais des groupes de travail, du mécanisme de financement de projets du COMCEC et du Programme de Réponse du COMCEC au COVID ;

**Reconnaissant** que le secteur privé est le principal moteur de l'emploi, de la croissance, de l'investissement, du commerce et de l'innovation et qu'il a un rôle central à jouer dans la réduction de la pauvreté, le développement durable et la croissance inclusive ;

**Exprimant** sa satisfaction du fait qu'à la fin de 2021, les approbations de financement cumulées de la Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD), depuis sa création en 1999, aient atteint 7 milliards de dollars en faveur de plus de 500 projets liés au secteur dans les États membres de l'OCI ;

**Exprimant** également son appréciation des résultats fructueux de la 33<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration et de la 38<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée générale de la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) tenue à Mascate, Sultanat d'Oman, les 17 et 18 juillet 2022 ;

**Soulignant** l'importance du développement du secteur privé pour la promotion du commerce entre les pays de l'OCI aux niveaux régional et international et encourageant les États membres

de l'OCI et les institutions concernées à soutenir la CICIA pour ses forums sectoriels, prévus pour l'année 2023 ;

**Prenant note** des résultats de la première réunion du Comité exécutif du Centre d'arbitrage de l'OCI tenue à Alexandrie, République arabe d'Égypte, le 13 octobre 2022 ;

**Tenant compte** du rapport sur les activités de la CICIA, notamment dans le domaine de la promotion commerciale, de l'organisation de foires commerciales spécialisées et de forums d'affaires, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités :

1. **SE FELICITE** de la confirmation par le Royaume hachémite de Jordanie de sa volonté de poursuivre la coordination avec le Secrétariat général et d'organiser conjointement le Forum du secteur privé de l'OCI.
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires avec les autorités compétentes du Royaume hachémite de Jordanie pour la convocation du Forum du secteur privé de l'OCI en 2023.
3. **APPELLE** les États membres à encourager leurs Chambres nationales à participer activement aux travaux du Centre d'arbitrage de l'OCI en vue d'améliorer l'utilisation des services du Centre par le secteur privé.
4. **REITERE** sa demande aux États membres pour désigner leurs chambres de commerce faîtières comme membres accrédités de la CICIA, afin de renforcer la composition de la CICIA ainsi que de consolider leur soutien à cet important représentant corporatif de l'OCI.
5. **RECONNAIT** la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre en place le cadre commercial approprié pour attirer des investissements durables et renforcer davantage le soutien aux entrepreneurs, aux petites et moyennes entreprises et aux start-ups.
6. **REAFFIRME** l'importance d'impliquer les acteurs du secteur privé dans la consultation et la formulation des politiques en matière de réglementation et de veiller à ce que les règles financières soient ouvertes et accessibles à toutes les entreprises, y compris les programmes pour les petites entreprises qui fournissent aux entrepreneurs des compétences technologiques, managériales et financières.

#### **D. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS**

***Rappelant*** le Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016, en particulier les objectifs relatifs aux questions de développement des transports ;

**Rappelant** également la résolution sur la coopération dans le domaine des transports entre les États membres de l'OCI adoptée par la première conférence ministérielle de l'OCI sur les transports, qui s'est tenue à Istanbul, Türkiye, du 7 au 10 septembre 1987 ;

**Réaffirmant** la résolution n°2/48-E adoptée par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, concernant la coopération dans le domaine des transports ;

**Rappelant** les Résolutions pertinentes du COMCEC et la résolution adoptée par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022 ;

**Rappelant** également la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les transports durables qui s'est tenue à Achgabat, au Turkménistan, les 26 et 27 novembre 2016, ainsi que la déclaration d'Achgabat qui en est issue ;

**Reconnaissant** le rôle important de corridors de transport et de transit multimodaux efficaces, fiables et abordables pour la circulation efficace des biens et des personnes dans une optique de soutien pour une croissance économique durable, l'amélioration du bien-être social des personnes et le renforcement de la coopération et du commerce entre les États membres de l'OCI ;

**Reconnaissant** en outre les défis et les opportunités que le développement des transports présents pour les États membres de l'OCI et la nécessité d'une coopération et d'un échange de meilleures pratiques dans cette direction ;

**Soulignant** la nécessité d'harmoniser et d'améliorer les infrastructures, les installations et les services de transport et de franchissement des frontières le long des couloirs internationaux de transport et de transit ;

**Soulignant** également la nécessité de mettre en œuvre le projet de chemin de fer de l'OCI Dakar-Port Soudan en tant que corridor de transport multimodal, ainsi que d'autres projets de connectivité de transport transfrontalier dans les États membres de l'OCI ;

**Reconnaissant** l'importance de la connectivité des transports intra-OCI pour faciliter l'accès aux marchés, aux opportunités économiques et aux services sociaux à un certain nombre de pays de la région de l'OCI, ainsi que pour contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays membres ;

**Consciente** de l'impératif du renforcement des réseaux de transport entre les États membres de l'OCI, par l'élaboration et l'exécution de projets conjoints ;

**Consciente** de la nécessité d'accroître les investissements publics et privés dans le développement des infrastructures de transport et d'améliorer l'efficacité des systèmes de transport, ce qui contribuerait à la croissance économique et à l'emploi dans les États membres de l'OCI ;

**Saluant** les efforts du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) visant à renforcer la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, en particulier par le biais du Groupe de travail du COMCEC sur les transports

et les communications, du Mécanisme de financement des projets du COMCEC et du Programme de réponse du COMCEC au COVID ;

**Saluant** également le projet ferroviaire du CCG qui reliera les six États membres du Conseil de coopération du Golfe (Oman, Émirats arabes unis, Qatar, Arabie saoudite, Bahreïn et Koweït), et est considéré comme le deuxième plus grand projet ferroviaire en Asie et dans la région, destiné à transporter des passagers et des marchandises entre les six pays et contribuer à stimuler le commerce intra-CCG ;

**Tenant compte** des études en cours sur les contraintes à la connectivité entre les États membres de l'OCI ainsi que les principaux défis des pays enclavés de l'OCI (PDSL) dans le domaine des transports ;

**Prenant note** des efforts en cours pour relancer la Conférence ministérielle de l'OCI sur les transports grâce à la convocation de la deuxième Conférence ministérielle de l'OCI sur les transports dans les meilleurs délais ;

**Prenant également note** des résultats de la réunion consultative avec les États membres du Groupe africain de l'OCI, qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, en Arabie saoudite, le 17 octobre 2022, en particulier en ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre du Projet de chemin de fer de l'OCI Dakar-Port Soudan ;

**Prenant note avec satisfaction** des efforts déployés par les institutions compétentes de l'OCI, en particulier le Groupe de la BID, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour soutenir le développement des infrastructures de transport dans les États membres de l'OCI :

1. **RECONNAIT** la nécessité d'une coopération soutenue entre les États membres de l'OCI pour traiter les questions relatives aux corridors de transport et de transit en tant qu'élément important du développement durable.
2. **APPELLE** les États membres à développer des partenariats plus solides entre eux visant à améliorer les infrastructures de transport, y compris le développement des corridors et des réseaux de transport, à améliorer la connectivité et à faciliter le commerce et l'investissement dans la région de l'OCI.
3. **APPELLE** également les États membres concernés de l'OCI à inclure les segments nationaux respectifs le long du corridor ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan dans leurs plans de développement nationaux et à soumettre les documents pertinents pour faciliter la mobilisation du soutien nécessaire par l'OCI et ses partenaires au développement. par la convocation de la deuxième réunion des parties prenantes sur le projet.
4. **REITERE** sa demande aux États membres et aux agences de développement respectives de l'OCI pour aider les maîtres d'ouvrage à obtenir un soutien financier et en nature externe pour accélérer la mise en œuvre des différents segments du corridor ferroviaire de l'OCI Dakar-Port Soudan.

5. **DEMANDE** aux États membres d'encourager davantage la mise en réseau renforcée et la consultation périodique entre leurs autorités compétentes impliquées dans le développement et l'exploitation des corridors internationaux de transport et de transit.
6. **SE FELICITE** du lancement du service ferroviaire de fret Pakistan-Iran-Turquie et du projet pilote sur les expéditions routières Pakistan-Afghanistan-Ouzbékistan pour renforcer la connectivité régionale et les échanges commerciaux.
7. **ENCOURAGE** les Etats membres à manifester leur intérêt pour l'accueil de la Deuxième Conférence ministérielle sur les Transports, en 2023, en vue de discuter de la coopération intra-OCI sur les transports et la logistique.
8. **SE FELICITE** du projet de gazoduc du Nigeria-Maroc, reliant 13 pays de l'Afrique occidentale ; et souligne l'importance des investissements dans la réalisation de tels projets ; se félicite de la signature par le Royaume du Maroc, la République fédérale du Nigeria et la Communauté économique des pays d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à Rabat, Royaume du Maroc, le 15 septembre 2022, d'un Mémorandum d'entente pour l'activation de ce projet ; et salue également la signature par le Royaume du Maroc, la République fédérale du Nigeria, la République islamique de Mauritanie et la République du Sénégal, à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, le 15 octobre 2022, d'un mémorandum d'entente pour faciliter le passage du gazoduc Nigeria-Maroc.
9. **INVITE** les États membres ayant des avantages comparatifs à prendre des initiatives visant à renforcer les capacités, à échanger les meilleures pratiques, à sensibiliser et à renforcer le dialogue intra-OCI sur les transports au profit de tous les États membres.

## **B. DISPOSITION GÉNÉRALE :**

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport complet sur chaque point figurant de A à D à la 50<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

\*\*\*

**RÉSOLUTION N°3/49-E  
SUR  
LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

*La Quarante-Neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, (Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité), réunie, à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, les 16-17 Mars 2023 (24-25 Chaâbane 1444H) ;*

**Se basant** sur les dispositions de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique sur l'intensification de la coopération intra-OCI dans le domaine socio-économique ;

**Rappelant** le Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016, qui, entre autres, accorde la priorité à la réduction de la pauvreté ;

**Rappelant** également le communiqué final de la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Makkah Al-Mukarammah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Rappelant** en outre l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la résolution n° 1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli, Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

**Réaffirmant** l'Accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre les États membres de l'OCI, qui a été adopté par la douzième session du CMAE tenue à Bagdad, Irak, du 1er au 5 juin 1981 ;

**Rappelant** la résolution n° 3/48-E adoptée par la 48<sup>e</sup> session du Conseil des Ministres des affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 novembre 2022 ;

**Réaffirmant** les résolutions pertinentes du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022 ;

**Notant** avec une grande préoccupation les effets catastrophiques de la pandémie de la COVID-19 sur la vie et les moyens de subsistance des populations, qui ont hypothéqué et inversé les progrès enregistrés dans la réduction de la pauvreté ces dernières années, et que les plus pauvres et les plus vulnérables ont été les plus durement touchés par la pandémie ;

**Demeurant profondément préoccupée** par le fait que la hausse de l'inflation et les effets des conflits en cours aggravent encore plus les conditions de vie des personnes vulnérables et rendent encore plus difficile la réduction de la pauvreté ;

**Réaffirmant** que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est le plus grand défi auquel sont confrontés de nombreux États membres de l'OCI aujourd'hui et une condition indispensable pour le développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés de l'OCI, et soulignant l'importance d'accélérer la croissance économique durable et le développement en vue d'améliorer le bien-être des populations, en

particulier des groupes vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les personnes à besoins spécifiques ;

**Alarmée** par la détérioration croissante de la sécurité dans la région du Sahel et dans certains autres pays de l'OCI, dont une partie est imputable à la pauvreté et au chômage des jeunes ;

**Prenant note** des résultats de la Session d'Echange de Vues de la 38<sup>ème</sup> Session Ministérielle du COMCEC sur le thème : « *Octroi d'une Assistance Sociale Efficace et Autonomisation Socioéconomique à la lumière de la Pandémie de la COVID-19* » tenue à Istanbul, République de Türkiye, le 28 novembre 2022 ;

**Prenant également note** des résultats de la réunion consultative avec les États membres du Groupe africain de l'OCI, qui s'est tenue au siège de l'OCI à Djeddah, en Arabie saoudite, le 17 octobre 2022, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du programme spécial pour développement de l'Afrique et la nécessité d'un programme successeur après une évaluation complète du premier ;

**Reconnaissant** l'importance de soutenir les États membres de l'OCI dans leurs efforts pour éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, et pour promouvoir l'autonomisation des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité,

**Saluant** les diverses initiatives lancées par les États membres de l'OCI en vue de renforcer la coopération économique entre les États membres de l'OCI et leur soutien respectif à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'OCI ;

**Saluant** également le Fonds de solidarité islamique (FSI) et la Banque islamique de développement (BID) pour leurs efforts de réduction de la pauvreté, et félicitant le Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) pour le renforcement de la coopération entre les États membres de l'OCI, en particulier par le biais du Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté, le Mécanisme de Financement des Projets du COMCEC et du Programme de réponse du COMCEC au COVID ;

**Ayant pris note** du rapport pertinent du Secrétaire général :

1. **SOULIGNE** l'importance de prendre des mesures ciblées pour éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, et encourage les États membres à continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté, fondés sur leurs priorités nationales, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables au sein de la société.
2. **SE FÉLICITE** du travail qui est en train d'être accompli par les institutions compétentes de l'OCI pour soutenir les efforts nationaux des États membres de l'OCI pour réduire la pauvreté et, à cet égard, souligne la nécessité d'augmenter, dans le cadre de leurs mandats respectifs, les programmes et projets visant à développer les capacités des États membres de l'OCI et à adouber leurs stratégies nationales visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable et la croissance économique.



3. **ENCOURAGE** les États membres de l'OCI à promouvoir l'échange de vues et d'expériences entre eux dans le contexte de la réduction de la pauvreté et de la promotion du développement économique durable.
4. **DEMANDE** au Groupe de la BID de préparer un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du Programme spécial pour le développement de l'Afrique et de le soumettre aux États membres concernés dans les meilleurs délais.

#### **A. FONDS DE SOLIDARITE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT (FSID) :**

**Rappelant** les dispositions pertinentes du communiqué final de la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019, concernant la nécessité de mobiliser des ressources pour le Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) ;

**Réaffirmant** ses résolutions pertinentes sur la mobilisation de fonds pour le FSID, en particulier la résolution n°3/48-E adoptée par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022 ;

**Réaffirmant** également les résolutions pertinentes du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 26-29 novembre 2022 ;

**Notant** qu'un total de 48 États membres de l'OCI et le Groupe de la BID ont fait des promesses de contribution au capital du FSID pour un montant de 2,6 milliards de dollars, ce qui ne représente que 26% du capital cible approuvé de 10 milliards de dollars ;

**Notant** également que 31 États membres de l'OCI et le Groupe de la BID ont intégralement honoré leurs promesses de contribution, tandis que 8 États membres de l'OCI ont versé une partie des contributions promises et que 9 autres États membres de l'OCI n'ont pas encore tenu leurs promesses de contribution ;

**Notant** en outre que le FSID est toujours limité par le faible niveau des ressources mobilisées, par rapport à son capital cible approuvé de 10 milliards de dollars ;

**Se félicitant** de l'attribution de parcelles de terrain par le Bénin, le Burkina Faso, les Comores et la Côte d'Ivoire au FSID dans le cadre du Programme Waqf ;

**Notant** que la valeur cumulée des diverses interventions sur les projets de réduction de la pauvreté par le biais du FSID s'élevait à 1,2 milliard de dollars en juin 2022 ;

**Reconnaissant** que le mandat principal du FSID est de contribuer au développement d'une infrastructure durable et de favoriser le développement communautaire autonome dans les États membres de l'OCI ;

**Soulignant** la nécessité de mobiliser davantage de fonds afin de combler le déficit de financement de 7,4 milliards de dollars des États-Unis pour le FSID, en tant que moyen crucial d'élargir ses activités pour réduire la pauvreté, améliorer les services sociaux et les infrastructures dans les États membres de l'OCI, grâce à la diversification de ressources ;

**Soulignant** également que le financement international joue un rôle important en complétant les efforts des pays de l'OCI pour mobiliser des ressources publiques au niveau national, en particulier dans les pays les moins avancés de l'OCI dont les ressources nationales sont limitées, pour pouvoir financer les programmes de développement nationaux :

1. **RENOUVELLE** son appel aux États membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils s'acquittent intégralement de leurs contributions respectives au capital du FSID et envisagent de prendre des engagements supplémentaires sur une base volontaire, y compris l'attribution de terres en Waqf en faveur du FSID, afin de lui permettre de boucler son capital cible de 10 milliards de dollars américains.
2. **APPELLE** également les États membres de l'OCI, qui n'ont pris aucun engagement de contribution au FSID, à faire leurs promesses respectives au FSID dans un esprit de solidarité et d'assistance mutuelle.
3. **APPELLE** en outre les États membres de l'OCI à soutenir les institutions compétentes de l'OCI pour le renforcement du partenariat avec les établissements du secteur privé dans les États membres de l'OCI en vue de mobiliser des fonds supplémentaires pour le compte du FSID.
4. **INVITE** le Secrétaire général à continuer de rendre compte au fur et à mesure des activités du FSID.

## **B. DEVELOPPEMENT DE LA FINANCE SOCIALE ISLAMIQUE**

**Réaffirmant** les dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique qui encouragent les activités visant à accroître la coopération socio-économique intra-OCI ;

**Rappelant** le Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016, qui, entre autres, accorde la priorité au développement des produits financiers islamiques ;

**Rappelant** l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la résolution n°1/8-E de la huitième session du CMAE tenue à Tripoli, Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

**Rappelant** également les dispositions pertinentes des résolutions sur les questions économiques adoptées par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022 ;

**Consciente** du fait que 15,4% de la population totale des États membres de l'OCI vivent encore en dessous du seuil de pauvreté monétaire de 2,15 dollars américains par jour, soulignant ainsi la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir les programmes relatifs à la réduction de la pauvreté ;

**Reconnaissant** que la finance sociale islamique peut potentiellement combler le manque de ressources pour la réduction de la pauvreté et la résolution du problème de l'exclusion financière dans les États membres de l'OCI ;

**Prenant note** des résultats du Forum sur la finance sociale islamique, tenu à Jakarta, République d'Indonésie, les 12 et 13 novembre 2019 ;

**Apprécient** l'initiative du Gouvernement de la République d'Indonésie, en collaboration avec l'Académie Internationale Islamique du Fiqh, d'organiser la Conférence Internationale sur « la Finance Sociale Islamique : Perspective du Fiqh » à Jakarta, République d'Indonésie, le 6 octobre 2021 ;

**Reconnaissant** que les outils de la finance sociale islamique, tels que le waqf et la zakat, peuvent soutenir efficacement les programmes de développement socio-économique dans les États membres de l'OCI lorsqu'ils sont correctement conçus, gérés et utilisés avec transparence, responsabilité et efficacité ;

**Reconnaissant** également les efforts continus du Secrétariat général et de la Banque islamique de développement pour organiser un séminaire sur le modèle de microfinancement sans intérêt proposé par une organisation basée au Pakistan, « Akhuwat », au profit des États membres de l'OCI ;

**Saluant** les efforts continus du Groupe de la BID, en particulier l'Institut de la Banque islamique de développement (BID) pour développer le secteur de la finance sociale islamique dans les États membres de l'OCI ainsi que pour documenter les expériences nationales allant dans ce sens :

1. **DEMANDE** aux États membres de créer l'environnement juridique et réglementaire nécessaire et l'infrastructure de soutien afin de promouvoir le développement de la finance sociale islamique, d'en accroître l'impact sur l'économie et de concrétiser son plein potentiel dans la lutte contre la pauvreté.
2. **INVITE** les États membres qui ont développé un secteur de la finance sociale islamique fonctionnant efficacement, à partager leurs expériences et meilleures pratiques avec d'autres États membres en vue de promouvoir le développement de ce secteur dans ces pays au profit des personnes vivant dans la pauvreté.
3. **INVITE** également les institutions compétentes de l'OCI à fournir la formation et le soutien technique nécessaires aux États membres de l'OCI sur le développement de la finance sociale islamique, y compris son intégration dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

4. **ENCOURAGE** les États membres à manifester leur intérêt à accueillir les séminaires internationaux pour sensibiliser et offrir des opportunités de discuter des questions entre les parties prenantes sur la manière de promouvoir davantage le développement du secteur de la finance sociale islamique dans les États membres de l'OCI.

### **C. ETABLISSEMENT D'UN CADRE INTRA-OCI POUR LA PROMOTION DE LA TECHNOLOGIE FINANCIERE ISLAMIQUE (OIC-FINTECH)**

**Guidée** par les principes et objectifs inscrits dans la Charte de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) ;

**Rappelant** toutes les résolutions, décisions et déclarations précédentes de l'OCI sur l'éradication de la pauvreté, l'innovation technologique pour faciliter la croissance économique et la création de richesses, promouvoir l'inclusion et la durabilité, et le Programme d'action décennal de l'OCI ;

**Rappelant** également les résolutions des premier et deuxième sommets de l'Organisation de la coopération islamique sur la science et la technologie tenus à Astana, Kazakhstan et Abu Dhabi, Émirats arabes unis, respectivement le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et le 16 juin 2021 ;

**Se référant** au rapport du Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur l'exploitation de la numérisation pour financer un avenir durable visant à exploiter la finance numérique pour accélérer le financement des objectifs de développement durable ;

**Reconnaissant** la nécessité de promouvoir une plus grande inclusion financière en réduisant le coût de paiement et en offrant un meilleur accès au capital aux niveaux national et international ;

**Réitérant** les engagements à affranchir l'humanité de la pauvreté et de la faim de toute urgence ;

**Reconnaissant** la persistance de certains problèmes sous-jacents à l'inclusion financière est la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie, en particulier parmi les groupes marginalisés et non bancables tels que les femmes, les personnes à faible revenu et les personnes éloignées des villes urbaines ;

**Reconnaissant** également que l'inclusion financière apporte un soutien substantiel à ces groupes - l'inclusion financière s'efforce d'améliorer le niveau de vie de ces groupes vulnérables grâce à l'innovation et aux infrastructures ;

**Soulignant** l'importance de la technologie financière islamique dans la fourniture de l'innovation technologique pour faciliter la croissance économique et la création de richesses parmi les États membres de l'OCI ;

**Insistant** sur la nécessité pour la région de l'OCI de s'efforcer d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable qui s'appuient sur des infrastructures résilientes, de promouvoir une industrialisation inclusive et durable ;

**Notant** que la Fintech islamique améliorerait le niveau de vie des groupes vulnérables grâce à l'inclusion financière numérique, élargirait le potentiel de développement des entreprises (objectif 9 des ODD), créerait des emplois (objectif 8 des ODD) et augmenterait la participation économique (objectif 10 des ODD) ;

**Notant** également le fait que la finance islamique mondiale exerce une influence considérable sur le secteur bancaire international, la finance islamique étant désormais une industrie de 3 trillions de dollars avec une demande croissante ;

**Notant** en outre que la Fintech islamique est toujours en train de trouver sa place et qu'il est nécessaire de soutenir la Fintech islamique pour apporter les avantages souhaités aux États membres de l'OCI ;

**Saluant** les mesures prises par les différents Gouvernements des États membres de l'OCI en faveur de l'inclusion financière et de la vulgarisation des produits bancaires islamiques parmi les différents segments de leurs populations ;

**Soulignant** le fait que la technologie financière islamique a été identifiée comme moyen d'approfondir l'inclusion financière au Nigeria, tout en notant l'existence d'un taux de pénétration limitée dans les communautés rurales ;

**Louant** les efforts du Comité Permanent pour la Coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) en faveur du renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, notamment à travers les réunions du Groupe de Travail Financier du COMCEC, prévues en 2024, qui auront à se pencher sur l'amélioration de la Technologie Financière dans les Finances Islamiques, et le Mécanisme de Financement des Projets du COMCEC ;

**Tenant compte** de la Note conceptuelle sur le développement d'un cadre de coopération intra-OCI pour la technologie financière islamique (OIC Fintech) :

1. **APPELLE** à l'établissement d'un cadre de l'OCI sur la Fintech islamique, qui devrait booster le développement de la Fintech islamique et promouvoir l'inclusion financière des États membres de l'OCI.
2. **APPELLE** également à des mesures proactives de la part du Secrétariat Général, en collaboration avec et les institutions et organes compétents de l'OCI, tels que le Groupe de la BID et le COMCEC en vue de mettre en mouvement les étapes souhaitées pour l'actualisation du cadre intra-OCI sur la Fintech islamique.
3. **ENCOURAGE** tous les États membres de l'OCI à développer des institutions nationales chargées de la formulation et de la coordination des programmes de Fintech islamique.

**D. DISPOSITION GÉNÉRALE**

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport complet sur chaque point figurant de A à C à la 50<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

\*\*\*

**RÉSOLUTION N°4/49-E**  
**SUR**  
**L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OCI ET**  
**COMMUNAUTÉS MUSULMANES DANS LES TERRITOIRES**  
**CONTESTÉS/OCCUPÉS ET LES PAYS NON-MEMBRES DE L'OCI**

*La Quarante-Neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, (Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité), réunie, à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, les 16-17 Mars 2023 (24-25 Chaâbane 1444H) ;*

**Rappelant** les dispositions pertinentes de la Charte de l'Organisation de la coopération islamique sur le renforcement et le resserrement des liens d'unité et de solidarité entre les États membres ;

**Rappelant** également le communiqué final de la 14e Conférence islamique au sommet tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019 ;

**Réaffirmant** la résolution n° 4/48-E adoptée par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, concernant l'assistance économique aux États membres de l'OCI et aux communautés musulmanes dans les pays contestés/occupés et non membres de l'OCI entrant dans le cadre du mandat de l'OCI ;

**Estimant** que l'objectif global de l'assistance économique est d'accroître la capacité des pays nécessiteux de l'OCI à poursuivre leur développement ;

**Reconnaissant** également que l'utilisation efficace de l'aide au développement est essentielle à un partenariat pour le développement à l'appui de la réalisation des objectifs de développement de l'OCI, y compris le Programme d'action OCI-2025 ;

**Désireuse** de contribuer à la création des conditions propices à la promotion du progrès économique et social des États membres de l'OCI, en particulier ses pays les moins avancés ;

**Préoccupée** par les obstacles auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI pour mobiliser les ressources nécessaires au financement de leur développement socio-économique durable ;

**Se félicitant** de la création de l'Agence indonésienne pour le développement international et de son fonds de coopération au développement dans le cadre de l'engagement de l'Indonésie à fournir une assistance économique et technique aux pays en développement, y compris, mais sans s'y limiter, les États membres de l'OCI ;

**Tenant compte** des demandes d'assistance de la part des États membres nécessiteux de l'OCI ;

**Félicitant** les États membres de l'OCI, qui ont fourni une assistance financière et technique à l'appui des divers projets de développement dans les États membres nécessiteux de l'OCI et d'autres pays non-membres de l'OCI ;

***Saluant*** également le soutien du Groupe de la Banque islamique de développement aux États membres de l'OCI et aux communautés musulmanes des pays non-membres de l'OCI dans la réalisation de leurs objectifs de développement :

1. **APPELLE** les États membres de l'OCI et les autres donateurs potentiels à continuer d'aider les États membres de l'OCI dans le besoin et les communautés musulmanes des pays non-membres de l'OCI dans leurs efforts pour parvenir à une croissance économique durable conformément aux idéaux de partenariat, d'assistance mutuelle et de solidarité au sein des États membres de l'OCI.
2. **SALUE** les initiatives du Royaume d'Arabie saoudite d'annulation des dettes dues par les pays les moins avancés à hauteur de 6 milliards de dollars américains sur la base de considérations humanitaires.
3. **SALUE** également le généreux don de 20 millions de SAR du Royaume d'Arabie Saoudite, portant le volume global des dons servis aux États membres à plus de 147 millions de dollars américains, à l'appui de l'initiative de l'OCI pour l'accès au vaccin COVID-19 à ses pays les moins avancés (PMA), en coordination avec le Centre d'aide et de secours humanitaires du Roi Salman.
4. **INVITE** les États membres nantis de l'OCI à élaborer des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique au profit des États membres de l'OCI dans le besoin, en particulier les pays les moins avancés, ainsi qu'à faciliter le transfert de technologies appropriées pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales de développement.
5. **RENOUVELLE** ses appels antérieurs aux États membres de l'OCI pour qu'ils soumettent, sur une base annuelle, des informations sur leur assistance respective conformément aux résolutions actuelles et précédentes sur cette question.
6. **DEMANDE** au Groupe de la BID de préparer un rapport d'évaluation sur la mise en œuvre du Programme spécial pour l'Asie centrale et de le soumettre aux États membres concernés.

## **A. ASSISTANCE ÉCONOMIQUE AUX ÉTATS MEMBRES DE L'OCI**

### **i. AIDE ÉCONOMIQUE À LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN :**

***Confirmant*** l'entière solidarité des États membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple azerbaïdjanais en ce moment particulièrement critique de l'histoire de leur pays ;

***Se référant*** aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ;



**Déplorant** les conséquences persistantes de l'agression armée de l'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan, qui a entraîné le déplacement forcé de près d'un million d'Azerbaïdjanais chassés de leurs foyers, ce qui, en tant que tel, évoque le terrible concept de nettoyage ethnique ;

**Consciente** du fait que les dommages économiques infligés à l'Azerbaïdjan à la suite d'une agression de plusieurs décennies par l'Arménie ont dépassé 60 milliards de dollars des États-Unis ;

**Exprimant** sa consternation devant l'ampleur des destructions dans les territoires de l'Azerbaïdjan pendant l'occupation et la contamination massive de ces territoires par des mines terrestres et d'autres engins explosifs ;

**Saluant et appréciant** les assistances financières et humanitaires fournies par certains États membres, la Banque islamique de développement et d'autres institutions islamiques, ainsi que par des institutions des Nations Unies et des organisations internationales au cours de ces dernières années ;

**Exprimant** sa satisfaction à la suite de la désoccupation des territoires de l'Azerbaïdjan, qui permettra d'éliminer les graves problèmes humanitaires liés à l'existence de plus d'un million de personnes déplacées sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan en leur permettant de rentrer chez elles en toute sécurité, dans l'honneur et la dignité :

1. **LANCE UN APPEL** aux États membres, à la Banque islamique de développement et aux autres institutions islamiques ainsi qu'à tous les autres États pour qu'ils apportent leur aide au gouvernement et au peuple azerbaïdjanais dans leurs efforts de réhabilitation et de reconstruction des territoires libérés qui ont gravement souffert des conséquences de l'agression par l'Arménie en vue de permettre le retour sûr et digne des personnes déplacées.
2. **DEMANDE** aux organisations internationales de continuer à soutenir les activités de développement économique et social en Azerbaïdjan.

## **B. ASSISTANCE ÉCONOMIQUE AUX MINORITÉS ET COMMUNAUTÉS MUSULMANES DANS LES TERRITOIRES CONTESTÉS/OCCUPÉS ET LES PAYS NON-OCI DANS LE CADRE DU MANDAT DE L'OCI**

### **i. AIDE ÉCONOMIQUE AU PEUPLE DU JAMMU-ET-CACHEMIRE :**

**Rappelant** l'ensemble des résolutions antérieures de l'Organisation de la coopération islamique sur l'assistance au peuple cachemiri, en particulier la résolution 4/48-E de la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des affaires étrangères ;

**Exprimant** sa profonde sympathie au peuple du Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde (IIOJ&K), qui a subi d'énormes pertes en vies humaines et en moyens de subsistance pendant des décennies d'occupation illégale indienne ;

**Soulignant** que les actions indiennes illégales du 5 août 2019 visent à déposséder le peuple cachemiri de ses droits politiques et à le priver de ses droits économiques et sociaux en tant que natifs du territoire occupé ;

**Déplorant** que les actions indiennes ultérieures, notamment l'attribution de plus de 4,2 millions de domiciles à des citoyens indiens non cachemiris, la promulgation de la loi de 2019 sur la réorganisation du Jammu-et-Cachemire et la Commission de délimitation, qui faisaient partie des tentatives systématiques de modifier la structure démographique du Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde et de faire de sa majorité musulmane une minorité ;

**Se déclarant** profondément préoccupée par le fait que la pandémie de la Covid-19 a aggravé la situation déjà précaire des droits de l'homme et la situation humanitaire dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé par l'Inde à la suite aux actions illicites de l'Inde du 5 août 2019, et l'effet cumulé du "double confinement" dont le préjudice infligé à l'économie du Jammu-et-Cachemire occupé illégalement par l'Inde est estimé à 9,5 milliards de dollars américains ;

**Exprimant** sa gratitude à tous les États Membres qui ont soutenu les Cachemiris et leur lutte légitime pour l'autodétermination ;

**Reconnaissant** l'intérêt manifesté par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Jammu-et-Cachemire, l'Ambassadeur Abdullah Alim, pour l'octroi d'une aide financière aux projets de développement dans l'Azad Jammu-et-Cachemire (AJK) lors de sa visite dans la région en mai 2016 ;

**Se félicitant** des offres du Secrétaire général de financer des projets de développement dans l'AJK lors de sa visite à Islamabad en 2014 ;

**Se félicitant** également des visites de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Jammu-et-Cachemire au Pakistan et dans l'Azad Jammu-et-Cachemire, en mars 2020, novembre 2021 et décembre 2022, et du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, en novembre 2021 ;

**Exprimant** en outre sa profonde gratitude pour l'assistance apportée aux Cachemiris par certains États membres et les organes compétents de l'OCI :

1. **APPELLE** à la mise en œuvre rapide des recommandations contenues dans les rapports des représentants spéciaux du Secrétaire général de l'OCI pour le Jammu-et-Cachemire sur les visites en Azad Jammu-et-Cachemire en mai 2016, mars 2020 et novembre 2021.
2. **APPELLE** également à la mise en œuvre rapide des recommandations du rapport du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires sur les violations flagrantes des droits de l'homme et des normes humanitaires internationales dans l'IIOJK, en particulier en ce qui concerne la pandémie de la COVID-19.

3. **ENCOURAGE** le Fonds de Solidarité Islamique et la Banque Islamique de Développement à financer, par le biais de dons/prêts à des conditions favorables, des projets de développement dans l'Azad Jammu-et-Cachemire.
4. **LANCE UN APPEL** aux États membres et aux institutions islamiques, telles que le Fonds de solidarité islamique, la Banque islamique de développement et les institutions caritatives, pour qu'ils accordent une aide humanitaire généreuse au peuple cachemiri.
5. **EXHORTE** les États membres et les institutions islamiques, en particulier la Banque islamique de développement, à élaborer des programmes de bourses d'études pour les étudiants cachemiris dans différentes universités et institutions des pays de l'OCI et au-delà.
6. **ENCOURAGE** la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes du monde islamique, à continuer de fournir les fonds et l'assistance nécessaires pour soutenir les efforts en cours pour le redressement économique de l'Azad Jammu-et-Cachemire, et demande au Secrétaire général d'envisager la création d'un mécanisme dédié à cette fin et de faire rapport sur les progrès réalisés lors de la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

**C. DISPOSITION GÉNÉRALE :**

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport complet sur chaque point figurant de A à B à la 50<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

\*\*\*

**RÉSOLUTION N°5/49-E**  
**SUR**  
**LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DU COMCEC**

*La Quarante-Neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération Islamique, (Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité), réunie, à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, les 16-17 Mars 2023 (24-25 Chaâbane 1444H) ;*

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la 14<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 31 mai 2019, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Türkiye, en contribuant à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique et a vivement salué la mise en œuvre réussie du Statut révisé du COMCEC et de la Stratégie adoptée lors de la Quatrième Conférence Islamique Extraordinaire au Sommet ;

**Rappelant** également les résolutions pertinentes des Conférences islamiques au Sommet, du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE) et du COMCEC, de la 4<sup>ème</sup> Conférence islamique extraordinaire au Sommet, du Sommet économique du COMCEC en 2009, de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères et de la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC ;

**Réaffirmant** l'engagement de tous les États membres envers le Programme d'action OCI-2025 adopté par la 13<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au sommet tenue les 14 et 15 avril 2016 à Istanbul, Türkiye, et envers la stratégie du COMCEC adoptée par la 4<sup>ème</sup> session extraordinaire Conférence islamique au sommet tenue les 14 et 15 août 2012 à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite ;

**Rappelant** les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet islamique et au Statut du COMCEC, y compris de servir de forum central permettant aux États membres de discuter des questions économiques et commerciales internationales ;

**Prenant note** de la soumission des rapports d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de coordination du COMCEC, le Centre de recherche statistique, économique et sociale et de formation pour les pays islamiques (SESRIC), le Centre pour le développement du commerce (CIDC), le Groupe de la Banque islamique de développement (BID), l'Organisation islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS), la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'agriculture (CICIA) et l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) ;

**Remerciant** les États membres d'avoir accueilli des conférences ministérielles, des réunions, des ateliers, des foires et d'autres activités dans les domaines de coopération ;

**Saluant** les efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI travaillant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, à savoir le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (BID, CIM, ITFC, ICIEC), l'IOFS, la CICIA, l'INMPI et l'OISA ;

Ayant pris note du rapport pertinent du Secrétaire général :

1. **RENOUVELLE** son appel aux États membres pour poursuivre leurs efforts pour la mise en œuvre des résolutions du COMCEC, y compris les résolutions de la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC n°OIC/COMCEC/38-22/RES telles qu'annexées au présent rapport, d'une manière compatible avec la Charte de l'OCI (*Annexe II*).
2. **DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport complet à ce sujet à la 50<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

\*\*\*

**RÉSOLUTION N°6/49-F**  
**SUR**  
**LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS COMPETENTES DE L’OCI**  
**OPERANT DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE**

*La Quarante-Neuvième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l’Organisation de la Coopération Islamique, (Le juste-milieu et la modération, clefs maîtresses de la sécurité et de la stabilité), réunie, à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, les 16-17 Mars 2023 (24-25 Chaâbane 1444H) ;*

**Se basant** sur les dispositions pertinentes de la Charte de l’Organisation de la coopération islamique sur le suivi de la mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations de l’OCI, y compris la coordination et l’harmonisation des travaux des organes compétents de l’OCI ;

**Réaffirmant** la résolution sur les activités des institutions de l’OCI travaillant dans le domaine économique adoptée par la 48ème session du Conseil des ministres des affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022 ;

**Réaffirmant** également les résolutions pertinentes du Comité permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l’OCI (COMCEC), en particulier celles adoptées par la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Türkiye, du 26 au 29 novembre 2022 ;

**Rappelant** le Programme d’action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul, République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016, en particulier le rôle des institutions de l’OCI opérant dans le domaine économique pour atteindre les objectifs du Programme dans le domaine économique ;

**Prenant note** des résultats de la sixième réunion annuelle de coordination des institutions de l’OCI (ACMOI) tenue au siège du Secrétariat général de l’OCI à Djeddah, en Arabie saoudite, les 14 et 15 décembre 2022 ;

**Tenant compte** des rapports sur les activités des différentes institutions de l’OCI dans le domaine économique, à savoir : le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, l’IOFS, la CICIA et l’INMPI ;

**Ayant examiné** le rapport du Secrétaire général ainsi que le rapport de l’Assemblée générale paritaire des organes subsidiaires ;

**A. CENTRE DE RECHERCHES ET DE FORMATION STATISTIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES POUR LES PAYS ISLAMIQUES (SESRIC)**

**Rappelant** la Résolution N°2/8-EC adoptée par la Huitième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Tripoli, Libye en mai 1977, concernant la création du Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC) ;

**Consciente** du rôle du SESRIC dans la préparation de rapports techniques de fond et d'études sur les différents points de l'ordre du jour des conférences et réunions ministérielles pertinentes de l'OCI ;

**Reconnaissant** l'augmentation notable du nombre et des thèmes des rapports et des études ainsi que des programmes de formation et de renforcement des capacités du SESRIC au cours de ces dernières années ;

**Gardant à l'esprit** les efforts continus du SESRIC pour lancer et mettre en œuvre un large éventail de programmes de renforcement des capacités et de cours de formation dans différents domaines d'intérêt pour les États membres en vue d'améliorer les capacités et la qualité de leurs institutions nationales et de leurs ressources humaines ;

**Prenant note** des résultats de la 45<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration du SESRIC, tenue à Ankara, Türkiye, le 27 octobre 2022 ;

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général ainsi que du rapport de l'Assemblée générale paritaire des organes subsidiaires :

1. **SE FELICITE** des efforts du SESRIC dans la préparation de divers rapports et études techniques de fond, qui sont régulièrement soumis aux conférences ministérielles sectorielles et aux comités permanents pertinents de l'OCI.
2. **INVITE** les États membres à prendre note des recommandations et propositions de projets contenues dans les rapports et études du SESRIC soumis aux conférences ministérielles et réunions pertinentes de l'OCI.
3. **INVITE** le SESRIC à continuer à mener des projets de recherche conjoints avec les institutions de recherche et de réflexion régionales, internationales et nationales pertinentes et les universités sur les questions de développement intéressant les États membres en vue de générer des propositions qui initieront et renforceront la coopération entre eux.
4. **APPELLE** le SESRIC à lancer des projets de recherche sur les nouvelles questions de développement socio-économique, qui étudient les efforts des États membres pour atteindre les ODD, en particulier ceux qui sont également stipulés dans le Programme d'action OCI-2025.
5. **APPRECIÉ** les efforts du SESRIC dans la conduite de divers programmes de renforcement des capacités et activités de formation dans un large éventail de domaines socio-économiques adaptés aux besoins spécifiques des institutions nationales des États membres, et invite les États membres à participer activement à ces activités et programmes qui jouent un rôle important dans la mise à niveau du capital humain dans les États membres de l'OCI.

6. **APPELLE** les États membres à participer et à soutenir les activités du SESRIC en désignant leurs points focaux nationaux (PFN) pour le programme d'enseignement et de formation professionnels pour les États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI-EFP) et activer le rôle de ces PFN dans le processus de mise en œuvre de la Feuille de Route Stratégique du Programme.
7. **APPRECIÉ** les efforts continus du SESRIC visant à renforcer les capacités et la qualité des systèmes d'EFTP dans la région de l'OCI et appelle les États membres à participer activement et à soutenir les diverses activités de renforcement des capacités du SESRIC organisées dans le cadre du Programme de l'OCI-EFP.
8. **EXHORTE** le SESRIC et le Groupe de la Banque islamique de développement (BID) à renforcer et à accroître leur coopération pour faciliter la mise en œuvre d'un large éventail d'activités telles que la recherche conjointe, les formations, les ateliers, les visites d'étude, etc. dans le cadre de renforcement des capacités du SESRIC. et le programme de l'OCI-PFP au profit des États membres.
9. **SE FELICITE** des efforts du SESRIC dans la mise en œuvre des projets de liaison inverse avec le Groupe de la BID en vue d'accroître les capacités des États membres par le transfert de connaissances, de technologies et de meilleures pratiques, et appelle les États membres à participer activement à ces projets en tant que bénéficiaire ou fournisseur.
10. **SE FELICITE** également des efforts continus du SESRIC en coopération avec les États membres en vue de renforcer les capacités techniques des bureaux nationaux de statistique (ONS) des États membres de l'OCI dans le cadre du programme de renforcement des capacités statistiques du Centre (StatCaB) et appelle les ONS des États membres à participer activement aux sessions annuelles de la Commission statistique de l'OCI (OIC-StatCom).
11. **APPRECIÉ** les efforts du SESRIC pour assumer un rôle important dans le travail de deux réseaux intra-OCI, à savoir, le réseau de sécurité et de santé au travail de l'OCI (OIC-OSHNET) et le réseau des services publics de l'emploi de l'OCI (OIC-PESNET), en fournissant des services de facilitation et l'appui technique nécessaire et invite les États membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de ces importants réseaux.
12. **EXHORTE** les États membres, qui ne l'ont pas fait jusqu'à présent, à s'acquitter à temps et régulièrement de leurs contributions annuelles obligatoires au budget du Centre, et à diligenter le règlement de leurs arriérés, le cas échéant, au plus tôt.



**13. APPELLE** les États membres à fournir régulièrement au SESRIC des données opportunes et complètes chaque fois que cela leur est demandé, car ces données sont essentielles à tout effort de développement des États membres.

## **B. CENTRE ISLAMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE (CIDC)**

**Rappelant** la Résolution N°2/3-E (IS) adoptée par la Troisième Conférence Islamique au Sommet tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite du 25 au 28 janvier 1981, concernant la création du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ;

**Gardant à l'esprit** les résultats de la réunion du sous-comité de l'ACMOI sur le commerce et l'investissement (TISC), qui s'est tenue à Marrakech, Royaume du Maroc, les 8 et 9 mars 2022 ;

**Notant** avec satisfaction l'organisation par le CIDC de webinaires et de salons professionnels sur les questions relatives à la résilience des MPME face à la COVID, la tarification et la documentation des exportations, les techniques de négociation commerciale des MPME, les risques du commerce international, les modalités de paiement et les nouvelles règles Incoterms, entre janvier et décembre 2022, au profit des États membres de l'OCI ;

**Exprimant** sa gratitude au CIDC et à la BID pour avoir organisé un atelier sur « l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et les avantages d'un plan régional pour sa mise en œuvre durable dans les pays de l'OCI », en marge de l'Expo 2020, à Dubaï, aux Émirats arabes unis, les 23-24 mars 2022, et le lancement de sa mise en œuvre en collaboration avec l'OMC, la CNUCED et l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges ;

**Exprimant** également sa gratitude au CIDC et à la BID pour avoir organisé, en collaboration avec le Secrétariat de l'OMC, un webinaire sur la préparation de la 12<sup>ème</sup> réunion ministérielle de l'OMC au profit des États membres de l'OCI le 31 mai 2022 ;

**Notant** avec satisfaction l'organisation par le CIDC, en collaboration avec le SESRIC, du webinaire de formation sur les perspectives du tourisme durable dans les pays de l'OCI les 1er et 2 juin 2022, et de la formation sur les perspectives du tourisme de santé dans les pays de l'OCI les 8 et 9 novembre 2022 ;

**Notant** également avec satisfaction l'organisation par le CIDC, en collaboration avec la BID et la BADEA, du Forum des Agences de Promotion des Investissements de l'OCI sur le Dialogue Politique à Dakar, Sénégal, le 15 juin 2022, et du Forum de l'Investissement de l'OCI-Sénégal à Dakar, Sénégal, les 16 et 17 juin 2022 ;

**Notant** en outre avec satisfaction l'organisation par le CIDC, en collaboration avec l'INMPI, du Programme de Formation sur la Certification Halal pour les Pays Africains à Dakar, Sénégal, les 15 et 16 juin 2022 ;

**Notant** avec satisfaction l'organisation par le CIDC de la mission exploratoire en République fédérale du Nigéria du 28 novembre 2022 au 2 décembre 2022, pour mettre en œuvre, en collaboration avec l'Alliance mondiale pour la facilitation du commerce, le projet *ePhyto* ;

**Notant** également avec satisfaction l'organisation par le CIDC, en collaboration avec la BID, la CEA, l'IRU, de l'atelier sur le TIR/eTIR et la CMR/eCMR pour les États membres africains de l'OCI à Casablanca, Maroc, les 28 et 29 juin 2022, et l'atelier sur le TIR/eTIR et le CMR/eCMR pour les pays de l'IGAD à Djibouti, Djibouti, les 13 et 14 décembre 2022 ;

**Prenant note** du rapport du CIDC sur le climat et les opportunités d'investissement, qui a été préparé en collaboration avec la BID, du rapport sur l'économie halal de l'OCI 2021-2022 et de l'étude sur l'impact de la crise ukraino-russe sur le commerce de l'OCI, et prenant également note des recommandations qui y sont formulées ;

**Prenant note** des rapports de suivi sur les questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui ont été préparés et soumis par le CIDC et la BID conformément à la décision de la 14<sup>ème</sup> Session du COMCEC ;

**Prenant note** des résultats de la 39<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration du CIDC tenue les 7 et 8 mars 2022 ;

**Ayant examiné** le rapport d'activité soumis par le CIDC :

1. **APPELLE** les États membres à continuer à fournir au CIDC des données relatives aux statistiques et réglementations sur le commerce et l'investissement, et charge le CIDC de suivre la question de l'expansion du commerce intra-OCI pour atteindre 25% d'ici 2025 et d'en faire rapport au COMCEC et autres forums de l'OCI.
2. **APPELLE** également la BID et le CIDC à organiser des ateliers et à mener des études analytiques sur les nouvelles questions de l'OMC telles que le commerce électronique, les stratégies d'internationalisation et d'exportation des MPME, la santé, les subventions à la pêche, l'agriculture, les réglementations nationales, le partage d'informations commerciales et la facilitation des investissements pour le développement, TIR /eTIR, CMR/eCMR, ePhyto, e-certificat d'origine, certificat e-santé pour la pêche, les femmes et le commerce, les pays de l'OCI adhérant à l'OMC, le commerce des services, etc.
3. **APPELLE** en outre les membres du sous-comité de l'ACMOI sur le commerce et l'investissement (TISC) à mettre en œuvre les recommandations de la réunion du TISC, qui s'est tenue à Marrakech, Royaume du Maroc, les 8 et 9 mars 2022.
4. **ACCUEILLE** favorablement l'offre de la République de Türkiye d'accueillir, en collaboration avec le CIDC et la BID, l'atelier sur la numérisation des services de l'API de l'OCI à Istanbul, Türkiye, les 19 et 20 décembre 2022.
5. **ACCUEILLE** également favorablement l'offre de la République d'Ouganda d'organiser, en collaboration avec le CIDC, la réunion de l'OCI sur le café à Kampala, Ouganda, les 7 et 8 mars 2023.

6. **SALUE** l'initiative du CIDC et de la BID de mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des API de l'OCI (2022-2025), en particulier la mise en œuvre du programme pour les API de Mauritanie et du Tchad au cours de la période 2022-2023.
7. **ACCUEILLE** favorablement l'offre de la République de Côte d'Ivoire d'organiser, en collaboration avec le CIDC, le Forum de l'investissement OCI-Côte d'Ivoire à Abidjan, Côte d'Ivoire, les 16 et 17 mars 2023.
8. **ACCUEILLE** également favorablement les offres des États membres suivants d'organiser, en collaboration avec le CIDC, la "Bahrain Halal Expo" à Bahreïn, du 4 au 6 mai 2023 ; la « 10<sup>ème</sup> OIC Halal Expo » en Tunisie, du 31 mai au 4 juin 2023 ; la « 18<sup>ème</sup> Foire commerciale de l'OCI » au Pakistan, du 16 au 18 juin 2023 ; le « 5<sup>ème</sup> Salon de la Santé de l'OCI » au Sénégal, du 6 au 9 juillet 2023 ; et le « 2e Salon du coton, des textiles et de l'habillement de l'OCI » en Côte d'Ivoire, du 19 au 22 juillet 2023.
9. **EXHORTE** la BID et le CIDC à poursuivre leurs efforts pour sensibiliser les États membres de l'OCI à l'importance des accords et des négociations commerciales de l'OMC et à leurs impacts sur leurs économies, et appelle la BID et le CIDC à mettre en commun et à coordonner leurs efforts pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de l'OCI sur les questions liées à l'OMC, en particulier l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et les Mesures correctives commerciales, afin de faciliter leur pleine intégration dans le commerce multilatéral système sur une base équitable et juste.
10. **APPELLE** le CIDC, en étroite coopération avec le Groupe de la BID, à continuer d'apporter son assistance technique aux États membres de l'OCI dans le cadre des négociations commerciales multilatérales et à coordonner les positions des États membres de l'OCI au sein de l'OMC.
11. **CHARGE** le Groupe de la BID et le CIDC de suivre les questions relatives aux activités de l'OMC et d'en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés.
12. **APPELLE** le CIDC à continuer à organiser davantage d'expositions sectorielles et à continuer d'utiliser son expertise professionnelle dans ces activités, en particulier dans le domaine du tourisme, de l'industrie halal, de l'agro-industrie, de l'économie verte, des produits et services de santé, des services d'enseignement supérieur, des transports maritimes, de l'économie sociale et solidaire, du coton, du textile et de l'habillement, de l'ameublement, de la décoration intérieure et de la construction, de la logistique et du

transport, et de soumettre des rapports d'avancement réguliers aux instances compétentes de l'OCI.

13. **EXHORTE** le CIDC à continuer à fournir une assistance technique et à organiser des séminaires de formation et de sensibilisation sur le SPC-OCI et ses Protocoles dans les différentes régions de l'OCI afin d'inciter les États membres de l'OCI à compléter le processus de leur adhésion au SPC-OCI.
14. **EXHORTE** en outre le CIDC à aider les États membres de l'OCI à mettre en place un système de guichet unique, des banques de données sur le commerce et l'investissement et à mener une enquête sur les barrières non tarifaires (BNT) dans le but de faciliter le commerce intra-OCI.
15. **APPELLE** le CIDC, en coopération avec le SESRIC, à continuer de veiller au suivi avec l'Organisation mondiale du tourisme du « Projet régional de développement du tourisme durable à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest » et les invite à organiser des programmes de renforcement des capacités dans le domaine du développement du tourisme.
16. **PREND NOTE** de l'appel lancé par le Directeur Général du CIDC aux Etats membres de l'OCI pour qu'ils accordent des contributions volontaires au CIDC afin de financer les nouvelles initiatives qui seront lancées par le Centre comme les corridors commerciaux pour faciliter les flux commerciaux au profit des pays enclavés d'Afrique et d'Asie, les Initiatives commerciales arabo-africaines, le système de guichet unique, le potentiel d'exportation et la carte d'accès, le HelpDesk de l'OCI, les PME, les programmes d'autonomisation des femmes et des jeunes, et encourage le CIDC à élargir son champ de coopération pour lever des fonds extrabudgétaires afin d'assurer la mise en œuvre de ses programmes à venir.
17. **APPROUVE** le projet de programme de travail du CIDC pour l'année 2023, qui a été adopté par la 39<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'administration du CIDC, tenue à Marrakech, Royaume du Maroc, les 7 et 8 mars 2022.

### **C. ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (IOFS)**

**Se référant** au communiqué final de la 14<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, le 31 mai 2019, qui s'est félicitée de la consolidation des structures de l'IOFS ;

**Rappelant** la résolution 1/48-E adoptée par la 48<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022, exhortant les États membres à signer et ratifier le Statut de l'IOFS ;

**Donnant effet** aux dispositions du Statut de l'IOFS, approuvé par la 40<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Conakry, République de Guinée, du 9 au 11 décembre 2013 ;

**Félicitant** les membres nouvellement élus du Conseil exécutif de l'IOFS et leur souhaitant un mandat fructueux,

**Saluant** le généreux soutien du Gouvernement de la République du Kazakhstan pour avoir facilité la mise en place du Secrétariat de l'IOFS, en finançant les budgets de ce dernier pendant trois ans à compter de 2018 et pour l'exécution de l'Accord de siège avec l'IOFS à cet égard ;

**Félicitant** également le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite pour avoir accueilli la deuxième session de l'Assemblée générale de l'IOFS à Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite, du 27 au 29 août 2019, et pour le don spécial de 2 millions de dollars américains pour les activités de l'IOFS ;

**Félicitant** en outre le gouvernement de la République de Türkiye, le gouvernement de la République du Kazakhstan et le gouvernement de la République tunisienne pour avoir accueilli virtuellement les troisième, quatrième et cinquième sessions de l'Assemblée générale de l'IOFS les 2 et 3 décembre 2020, les 8 et 9 septembre 2021 et les 10 et 11 octobre 2022, respectivement ;

**Exprimant sa reconnaissance** au Groupe de la BID et aux autres institutions compétentes de l'OCI pour leur soutien aux activités de l'IOFS, assurant ainsi une synergie et une allocation efficace des ressources ;

**Se félicitant** de la signature du Statut de l'IOFS par la République du Tchad, de sa ratification par la République du Tadjikistan et de l'adhésion du Turkménistan en tant que pays observateur en 2022 ;

**Plaidant** en faveur d'un rôle accru de l'IOFS dans le gain des défis pour assurer la sécurité alimentaire sur la scène internationale ;

**Prenant note** du rapport d'étape sur les activités de l'IOFS conformément aux résolutions du CMAE sur l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire :

1. **APPELLE** les États membres à mettre en œuvre les différents programmes stratégiques de l'IOFS visant à intensifier l'action intra-OCI pour accroître la sécurité alimentaire, la productivité et la résilience dans les États membres de l'OCI.
2. **APPELLE** également les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Statut de l'IOFS, institution spécialisée de l'OCI basée à Astana, République du Kazakhstan.
3. **SALUE** à cet égard la signature par la République du Tchad du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire le 27 juillet 2022 à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite.

4. **APPELLE** les États membres à contribuer généreusement au programme afghan de sécurité alimentaire (PSAA), lancé lors de la 17<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères, tenue le 19 décembre 2021 à Islamabad, au Pakistan, en vue d'atténuer les souffrances du peuple afghan, qui fait face à une pénurie alimentaire aiguë, et apprécie les efforts déployés par l'IOFS pour la mise en œuvre du PSAA, en particulier la livraison d'équipements de nettoyage de l'eau potable dans plusieurs zones rurales d'Afghanistan en avril 2022, ainsi que d'autres projets d'intervention immédiate.
5. **EXHORTE** tous les États membres de l'OCI, ses institutions financières et les organisations compétentes, en particulier le Groupe de la BID et le FSI à financer et à fournir l'assistance technique à tous les pays d'accueil concernés, pour leur accueil et leur soutien de longue date à millions de réfugiés, migrants et personnes déplacées d'Afghanistan.
6. **PREND NOTE** de l'adoption de la « Vision stratégique IOFS 2031 » par la 4<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'IOFS qui s'est tenue virtuellement les 8 et 9 septembre 2021, sous la présidence de la République du Kazakhstan, et recommande aux États membres de coordonner de manière appropriée avec l'IOFS pour la mise en œuvre de celui-ci.
7. **PREND EGALEMENT NOTE** de la décision de l'IOFS de faire de 2022 « l'Année de l'IOFS pour l'Afrique » et du lancement par l'IOFS de plusieurs programmes dans ou au profit des États membres d'Afrique subsaharienne, et garde à l'esprit la décision de l'IOFS de renommer ses activités à destination du continent africain en tant qu' « Africa Food Security Initiative » (AFSI) ; et **DEMANDE** aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI d'appuyer l'IOFS en vue d'assurer la mise en œuvre réussie de ces projets.
8. **PREND NOTE EN OUTRE** des décisions prises par la 5<sup>ème</sup> Assemblée générale de l'IOFS, tenue virtuellement les 10 et 11 octobre 2022, sous la présidence de la République tunisienne ; et encourage les États membres et les institutions concernées de l'OCI à coopérer avec l'IOFS.
9. **SOULIGNE** le rôle essentiel joué par la société civile en tant qu'outil d'appui à la mise en œuvre de divers projets dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole, et à cette fin, prend note de l'initiative d'organiser un Forum annuel de la société civile de l'IOFS, qui devrait se tenir en collaboration et coordination plus étroites avec les États membres en identifiant leurs organisations de la société civile de confiance travaillant dans le domaine de : i) la sécurité alimentaire ; ii) le développement agricole ; et iii) l'aide humanitaire.

- 10. PREND NOTE** de la décision de l'IOFS de créer trois (3) bureaux régionaux dans les régions Afrique, Arabe et Asie conformément aux groupements régionaux de l'OCI, et à cette fin, demande au Secrétariat de l'IOFS de préparer l'étude de faisabilité pour la création de tels bureaux et de la soumettre à l'Assemblée générale pour un examen plus approfondi. L'étude devrait être soumise à la prochaine réunion de la Commission islamique pour les Affaires économiques, culturelles et sociales, afin de prendre des décisions à son égard.
- 11. CHARGE** l'IOFS, le Groupe de la BID et le SESRIC de concevoir un plan stratégique destiné à assurer la sécurité alimentaire dans les États membres, et qui sera soumis à la 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité Alimentaire et le Développement agricole, prévue en 2023, pour examen.
- 12. ENCOURAGE** les États membres à apporter des contributions spéciales à l'IOFS en vue d'accélérer la consolidation de ses structures.
- 13. SALUE** l'initiative consistant à établir la coopération entre les Secrétariats de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA) et de l'IOFS, annoncée par la République du Kazakhstan, lors du 6<sup>ème</sup> Sommet de la CICA, tenue les 12 et 13 octobre 2022 à Astana, au Kazakhstan.

#### **D. CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'AGRICULTURE (CICIA)**

**Prenant note** des résultats des 33<sup>ème</sup> réunions du Conseil d'administration (CA) et de la 38<sup>ème</sup> Assemblée générale de la CICIA, qui se sont tenues à Mascate, Sultanat d'Oman, les 17 et 18 juillet 2022 ;

**Soulignant** le rôle de la CICIA, en tant que moteur de mobilisation des investissements, influençant l'élaboration des politiques et entreprenant différentes initiatives pour le développement du secteur privé à travers les chambres de commerce des États membres de l'OCI ;

**Gardant à l'esprit** les efforts continus de la CICIA pour lancer un large éventail d'ateliers dans des domaines d'intérêt pour les chambres membres en vue d'améliorer la capacité et la qualité de leur institution par le biais de l'Académie de la CICIA ;

**Prenant note** des résultats de la première réunion du Comité exécutif du Centre d'arbitrage de l'OCI tenue en ligne le 13 octobre 2022 ;

**Saluant** les publications de la CICIA dans le but d'élargir les partenariats avec le secteur privé grâce à des produits et à des connaissances spécifiques à l'OCI sur le paysage économique, des bases de données sectorielles et des rapports sur le renforcement des capacités pour l'assistance financière, et notant que ces publications sont désormais accessibles sur les plateformes de médias sociaux de la CICIA et ses site Internet ;

**Notant avec satisfaction** le rôle de la CIIA dans les forums internationaux en tant que représentant du secteur privé des pays du Sud, dans la promotion des secteurs prioritaires tels que le Halal, la microfinance islamique, l'agro-industrie, les transformations numériques et la promotion de la coopération Sud-Sud au sein du secteur privé ;

**Encourageant** les chambres de commerce des États membres de l'OCI à s'impliquer activement dans les activités de la CIIA liées à la création de sociétés holding, et à investir dans d'importants domaines de développement ;

**Notant avec satisfaction** la signature du protocole d'accord entre la CIIA et l'IOFS le 14 février 2022, pour renforcer les efforts des deux organisations pour le développement de la chaîne de valeur alimentaire ;

**Notant également avec satisfaction** la signature du protocole d'accord entre la CIIA et l'ICYF en mars 2022 pour renforcer la coopération pour l'exécution du Forum de l'entrepreneuriat de l'OCI ;

**Notant en outre avec satisfaction** les efforts de la CIIA pour encourager la coopération Sud-Sud pour les pays les moins avancés dans la région du G5 Sahel ;

**Avant examiné** le rapport d'activité soumis par la CIIA :

1. **APPRECIÉ** la décision de la 33<sup>ème</sup> réunion du conseil d'administration de la CIIA d'établir ce qui suit, pour le développement des chambres de commerce et des associations afin de parvenir à la numérisation et à la durabilité :
  - a. Conseil de la transformation numérique ;
  - b. Programme d'accréditation CIIA.
  
2. **SE FELICITE** du protocole d'accord signé entre la CIIA et la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat du Tchad pour exécuter la stratégie de relance économique du Tchad post-Covid-19 de la CIIA et prend note des projets suivants à mettre en œuvre dans le cadre de cette stratégie :
  - a. Banques Islamiques de Microfinance ;
  - b. Initiative Waqf Vert ; et
  - c. Programme de formation sur la transformation numérique pour les PME et les chambres de commerce.
  
3. **PREND ACTE** du protocole d'accord tripartite signé entre la CIIA, la Chambre de commerce des industries et de l'agriculture de Mauritanie et le ministère de l'Agriculture de Mauritanie pour le lancement de l'initiative Waqf Vert en Mauritanie.



4. **APPELLE** le ministère de l'agriculture du Pakistan à faciliter la bonne exécution de l'initiative « ICCIA Green Waqf » conformément à un plan d'action national de développement du Pakistan grâce à la mobilisation des ressources et aux liens avec les institutions de recherche et les ministères concernés.
5. **FAIT EGALEMENT APPEL** aux ministères de l'agriculture et du commerce du Nigéria pour faciliter la création par la CIIA de marchés d'échange de produits agricoles afin de promouvoir les produits agricoles et de soutenir le plan d'action national nigérian au niveau de sa chaîne d'approvisionnement.
6. **ENCOURAGE** les institutions financières de l'OCI, telles que le Groupe de la BID à aider la CIIA à mobiliser des fonds pour la création d'un centre d'incubation agricole au Pakistan à l'effet de soutenir la sécurité alimentaire et l'entrepreneuriat.
7. **FELICITE** la CIIA pour le succès des événements suivants organisés pour le développement du secteur privé dans les États membres de l'OCI :
  - a. Lancement de la série d'ateliers de la CIIA sur les orientations de la microfinance ;
  - b. Best of Entrepreneurship Series, Pakistan;
  - c. Atelier sur la sensibilisation à l'importance des marchés d'échange de produits agricoles, Izmir, Türkiye ;
  - d. Atelier sur l'Economie du Savoir en marge de la 17ème Foire Commerciale de l'OCI, Dakar, Sénégal ;
  - e. Série de webinaires sur les pays : Égypte et Azerbaïdjan ; et
  - f. Webinaires ICCIA Leadership Talk sur la durabilité, l'habillement modeste, l'autonomisation des femmes et les chefs d'entreprise musulmans.
8. **PREND NOTE** des activités suivantes qui seront organisées par la CIIA ; et **APPELLE** les Ministères concernés et le secteur privé de pays tels que le Pakistan, l'Égypte, la Mauritanie, le Nigéria et le Tchad à désigner des points focaux pour assurer le succès des événements suivants :
  - a. Festival de la cuisine halal, Pakistan ;
  - b. Microfinance et transition vers la durabilité ;
  - c. *Best of Entrepreneurship* au Pakistan et en Égypte ;
  - d. Atelier régional sur l'entrepreneuriat agricole, Mauritanie ;
  - e. Atelier sur la promotion des produits agricoles stratégiques (manioc, café et cacao), Nigéria ; et
  - f. Programme de formation sur la transformation numérique pour les PME et la Chambre de Commerce, Tchad.

9. **ENCOURAGE** les États membres de l'OCI, tels que l'Azerbaïdjan, la Jordanie, le Pakistan, l'Indonésie, le Royaume d'Arabie Saoudite, la Malaisie et le Maroc à désigner des points focaux pour assurer la coordination des événements de grande envergure planifiés dans leurs pays comme suit :

- a. Le Forum de l'agriculture durable, Azerbaïdjan ;
- b. Le Forum de l'économie numérique, Jordanie ;
- c. Le Forum du tourisme durable, Pakistan ;
- d. Le Forum BIG3 des principaux produits (thé, café et cacao), Indonésie ;
- e. Le Salon islamique des biens et services, Makkah, Arabie saoudite ;
- f. Le Forum mondial des entreprises musulmanes, Malaisie ; et
- g. Le Forum sur l'artisanat traditionnel et les industries du patrimoine, Maroc.

#### **E. INSTITUT DE NORMALISATION ET DE MÉTROLOGIE DES PAYS ISLAMIQUES (INMPI)**

***Saluant*** les activités de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation et leur impact sur la facilitation du commerce et les projets de renforcement des capacités pour les États membres ;

***Se félicitant*** de l'adhésion de la République d'Azerbaïdjan et de la République du Tadjikistan, qui a porté le nombre d'États membres de l'INMPI à 45 avec 3 observateurs à compter du 1er janvier 2023 ;

***Exprimant*** sa gratitude à l'INMPI pour son soutien à l'organisation du 8e Sommet mondial du halal (WHS) sous le thème : « *Pour un commerce durable : explorer tous les aspects de l'industrie halal mondiale en pleine croissance* » à Istanbul, Türkiye, du 24 au 26 novembre 2022 , qui visait à faire connaître les produits halal, à s'engager dans la production et les services halal dans tous les domaines et à réunir les leaders du marché et les experts des produits halal ;

***Prenant acte*** des activités de renforcement des capacités de l'INMPI pour les États membres de l'OCI dans les domaines des éléments d'infrastructure de qualité ;

***Reconnaissant*** le rôle de l'INMPI pour la réalisation des objectifs définis dans le Programme d'action OCI-2025 visant à promouvoir les échanges commerciaux entre les États membres de l'OCI, à accroître la production et la compétitivité des produits ainsi qu'à accroître le volume du commerce intra-OCI ;

***Notant avec satisfaction*** l'organisation des 11èmes réunions de la semaine du comité technique de l'INMPI et des réunions du comité de l'INMPI sur les normes d'évaluation de la conformité (INMPI/CCA) du 17 au 21 octobre 2022, à Istanbul, Türkiye ;

**Se félicitant** de la publication d'un total de 50 normes de l'OCI/INMPI, dont 17 sur les questions halal, suite à l'achèvement du processus d'élaboration de normes mené de manière professionnelle au sein des comités techniques de l'INMPI concernés en 2022, à savoir :

- OIC/SMIIC 27 : 2022 - Tapis tissés utilisés pour les masjids – En cours de publication ;
- OIC/SMIIC 37 : 2022 - Produits halal - Utilisation d'os, de peau et de poils d'animaux - Directives générales ;
- OIC/SMIIC 47 : 2022 – Dattes à des fins industrielles ;
- OIC/SMIIC 51 :2022 – Système de gestion de l'hygiène et de l'assainissement – Exigences.

**Notant** que l'INMPI a organisé la formation d'auditeur halal de l'OCI SMIIC 1 pour la région arabe du 10 au 12 octobre 2022, et la formation d'auditeur halal de l'OCI SMIIC 1 pour la région d'Asie centrale à Almaty, au Kazakhstan, du 27 au 29 octobre 2022, dans le cadre du projet intitulé "Promotion de l'utilisation des normes halal de l'OCI/INMPI dans la région asiatique et arabe" qui est financé par le guichet de financement de projets du COMCEC ;

**Se félicitant** de l'organisation, en collaboration avec le Secrétariat du COMSTECH et l'Université Islamique d'Ouganda (UIO), d'un cours de formation intitulé « Normes et essais des produits halal de l'OCI/INMPI » en Ouganda du 22 au 26 août 2022, dans le but d'encourager l'harmonisation des normes halal utilisées dans les États membres de l'OCI et au niveau international en aidant à l'adoption et à l'utilisation des normes halal OCI/SMIIC ;

**Notant** l'approbation et la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2030 de l'INMPI, qui montre l'engagement de l'INMPI à nouer des partenariats et un engagement solides avec l'OCI et d'autres organisations concernées, et l'importance du soutien et du dévouement continus pour mener à bien ses entreprises ;

**Ayant pris note** du rapport sur les activités de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques (INMPI) :

1. **EXHORTE** les États membres à adhérer à l'INMPI, qui travaille dans les domaines spécialisés des activités de normalisation, de métrologie et d'accréditation sous le mandat de l'OCI en tant que seule organisation intergouvernementale compétente en la matière.
2. **DEMANDE** aux États membres de participer activement aux comités techniques (TC) de l'INMPI et aux autres activités techniques des conseils de l'INMPI sur la normalisation, la métrologie et l'accréditation.
3. **APPELLE** les États membres de l'OCI à adopter officiellement les normes publiées de l'OCI/INMPI conformément aux directives d'adoption de l'INMPI afin de disposer d'un système mondial unique d'infrastructure de qualité basé sur les normes de l'OCI/INMPI.
4. **DEMANDE** aux États membres et aux institutions de l'OCI de s'impliquer en étroite coopération avec l'INMPI dans les activités de normalisation, de métrologie,

d'accréditation et d'évaluation de la conformité afin d'améliorer les systèmes d'infrastructure qualité des États membres de l'OIC, qui sont classés parmi les pays les moins avancés (PMA).

5. **APPELLE** les États membres à participer à l'OIC Halal Expo 2023 et au 9ème Sommet Mondial Halal 2023 qui se tiendront à Istanbul, République de Türkiye, qui seront organisés de manière conventionnelle par le Secrétariat Général de l'INMPI, en coordination avec le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC).
6. **DEMANDE** à l'Académie Internationale Islamique du Fiqh (IIFA) de soutenir l'INMPI et de lui fournir toute fatwa et conseil nécessaires, en particulier concernant les questions Halal.
7. **DEMANDE** aux États membres et aux institutions de l'OIC de participer et de contribuer aux divers programmes de renforcement des capacités et de formation menés par l'INMPI sur la normalisation, la métrologie et l'accréditation, en particulier sur les normes de l'OIC/INMPI liées au Halal, et de coordonner avec l'INMPI pour l'organisation de tout activité sur les sujets mentionnés ci-dessus dans leurs pays et au niveau de leurs organisations respectifs.
8. **INVITE** le Groupe de la BID et les institutions compétentes de l'OIC à soutenir l'INMPI avec les programmes de formation et de financement nécessaires dans les domaines de la normalisation, de la métrologie, de l'accréditation et de l'amélioration de l'infrastructure de qualité et à les intégrer dans les programmes liés aux activités relevant du mandat de l'INMPI.
9. **INVITE** les États membres à s'impliquer dans le système de l'OIC Global Halal Quality Infrastructure (OHAQ) basé sur les normes de l'OIC/INMPI et demande aux États membres de transmettre tous les sujets liés à la normalisation, à la métrologie, à l'accréditation et à l'évaluation de la conformité à évaluer dans le cadre de INMPI.

#### **F. DISPOSITION GÉNÉRALE :**

**DEMANDE** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de soumettre un rapport complet sur chaque point figurant de A à E à la 50<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

\*\*\*



Original: Anglais

**RESOLUTION  
SUR  
LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME  
DANS  
LES ETATS MEMBRES DE L'OIC  
  
ADOPTEE PAR LA  
  
LA 11<sup>ème</sup> SESSION DE LA CONFERENCE  
ISLAMIQUE DES MINISTRES  
DU TOURISME (CIMT)**

**BAKOU, REPUBLIQUE D'AZERBAIDJAN**  
**27-29 JUIN 2022**



**RÉSOLUTION**  
**SUR**  
**LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DANS**  
**LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI**

*La Onzième Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT), réunie du 27 au 29 juin 2022, à Bakou, République d'Azerbaïdjan, sur le thème : « **Le Rôle des Communautés locales dans le Développement du Tourisme** » ;*

**Rappelant** l'Accord général sur la coopération économique, technique et commerciale entre les États membres de l'OCI, adopté en vertu de la Résolution n°1/8-E de la Huitième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE), tenue à Tripoli, en Libye, du 16 au 22 mai 1977 ;

**Conformément** au Programme d'action OCI-2025, adopté par la 13<sup>ème</sup> Conférence islamique au Sommet, tenue à Istanbul, en République de Türkiye, les 14 et 15 avril 2016 ;

**Réitérant** les Résolutions adoptées par les différentes sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, en particulier la Résolution n°1/46-E de la Quarante-sixième session du CMAE, tenue à Abou Dhabi, Etat des Emirats arabes unis, les 1<sup>er</sup> et 02 mars 2019 ;

**Rappelant** les résolutions adoptées par les précédentes sessions de la CIMT ;

**Réaffirmant** le Cadre de développement et de coopération dans le domaine du Tourisme entre les États membres de l'OCI, adopté par la Sixième session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme, tenue à Damas, République arabe syrienne, du 29 juin au 2 juillet 2008 ;

**Réaffirmant également** la Feuille de route stratégique pour le Développement du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI, adoptée par la 10<sup>ème</sup> CIMT, réunie à Dacca, République populaire du Bangladesh, les 6-7 février 2018 ;

**Consciente** du rôle central du tourisme dans la promotion des interactions économiques, sociales et culturelles entre les nations, et dans la contribution à la paix, à la sécurité et à l'entente internationales ;

**Réitérant** la pertinence du tourisme durable par rapport à l'actualisation des stratégies et politiques d'éradication de la pauvreté de l'OCI et comme contributeur potentiel au développement durable ;

**Exprimant** sa satisfaction des résultats de l'Atelier de travail sur l'Amélioration de l'écosystème du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI : Développement des destinations et de l'industrie, organisé à Malatya, République de Türkiye, du 9 au 12 juillet 2018 ;

**Se déclarant également satisfaite** des conclusions du Programme de formation sur la Promotion du Tourisme favorable aux musulmans au Suriname et en Guyane, organisé par la CIDC, à Paramaribo, Suriname, du 15 au 17 juillet 2019 ;

**Se félicitant** de la cérémonie de lancement de Tabriz, en tant que ville du Tourisme de l'OCI pour l'année 2018, tenue à Tabriz, République islamique d'Iran, le 25 avril 2018 ;

**Se félicitant également** de la cérémonie de lancement de Dacca, en tant que ville du tourisme de l'OCI pour l'année 2019, tenue à Dacca, République populaire du Bangladesh, les 11-12 juillet 2019 ;

**Exprimant** sa satisfaction des résultats du « *Séminaire international sur le Développement d'un Tourisme favorable aux musulmans dans la ville de Dacca* » et de la « *Cérémonie de remise des prix* », organisés par SESRIC à Dacca, Bangladesh, le 15 Octobre 2019 ;

**Prenant note** avec appréciation du rapport intitulé « *Le tourisme international dans les pays de l'OCI en 2022 : perspectives et défis dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* », qui a été élaboré et présenté par le SESRIC ;

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la 35<sup>ème</sup> Session du COMCEC dans le domaine du tourisme, qui s'est tenue à Istanbul, en République de Türkiye, du 25 au 28 novembre 2019 ;

**Saluant** les efforts déployés par le Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale de l'OCI (COMCEC) en matière de renforcement de la coopération touristique entre les Etats membres de l'OCI, notamment par le biais du Groupe de travail du COMCEC sur le tourisme et du Mécanisme de financement de projets du COMCEC ;

**Exprimant** sa gratitude à la République de Türkiye pour l'organisation du Neuvième Forum de Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC sur le thème : « *Impact de la pandémie de la COVID-19 sur le Secteur du Tourisme et Stratégies de relance* », tenu virtuellement, le 16 novembre 2021 ;

**Ayant à l'esprit** la stratégie pour le développement du tourisme culturel dans le monde islamique tel qu'elle a été élaborée par l'Organisation du Monde islamique pour l'Education, les Sciences

et la Culture (ICESCO) et adoptée par la 6<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres de la Culture, tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan en 2009 ;

**Exprimant** sa reconnaissance à l'État du Koweït pour l'organisation avec le CIDC de l'Édition exceptionnelle du Salon du Tourisme, de l'Artisanat et du Design d'intérieur, du 18 au 23 décembre 2019 ;

**Prenant note** de l'organisation par le CIDC et le SESRIC du Webinaire de Formation sur les stratégies de marketing des destinations touristiques, du 2 au 4 mars 2021 et du Webinaire de Formation sur les perspectives du tourisme durable dans les Etats membres de l'OCI, les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2022 ; et **se félicitant** de leur initiative d'organiser conjointement, en Novembre 2022, un Webinaire de Formation sur le Tourisme de santé dans les États membres de l'OCI ;

**Prenant note également** des activités des institutions compétentes de l'OCI visant à mettre en œuvre les résolutions de la CIMT et, tout particulièrement, celles relatives à la commémoration de Tabriz, Dacca et Gabala, en tant que villes de tourisme de l'OCI pour 2018, 2019 et 2020, respectivement, aux programmes de renforcement des capacités en matière de tourisme, dans le cadre du programme OCI-VET du SESRIC, et à la concrétisation du projet régional de «*Développement du tourisme durable à travers un réseau transfrontalier de parcs et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest*» ;

**Tenant compte** des résultats de la Septième réunion du Comité de coordination sur le Tourisme, tenue à Bakou, République d'Azerbaïdjan, le 26 juin 2022, en ce qui concerne la sélection des lauréats du prix de la Ville du Tourisme de l'OCI pour 2023 et 2024, respectivement ;

**Ayant examiné** le rapport intérimaire du Secrétaire général relatif à la mise en œuvre des résolutions de la CIMT sur le développement du tourisme et au Cadre de développement et de coopération dans le domaine du tourisme entre les États membres de l'OCI, ainsi qu'à la Feuille de route stratégique sur le Développement du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI :

1. **APPROUVE** la sélection de Şanlıurfa, République de Türkiye, comme Ville de Tourisme de l'OCI pour 2023 et de Khiva, République d'Ouzbékistan, comme Ville de Tourisme de l'OCI pour 2024 ;
2. **SE FELICITE** des plans élaborés par les institutions compétentes de l'OCI pour la commémoration de Dacca, en tant que Ville du Tourisme de l'OCI pour 2019, et de Gabala, en tant que Ville du Tourisme de l'OCI pour 2020 ; et **EXHORTE** les États membres de l'OCI à participer de manière active aux diverses activités devant être organisées dans les villes lauréates, en 2023 et 2024.



3. **INVITE** instamment tous les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à mettre en œuvre la Feuille de route stratégique pour le développement du Tourisme islamique dans les Etats membres de l'OCI et à organiser des manifestations annuelles sur le tourisme islamique afin de promouvoir les flux touristiques intra-OIC, grâce à la facilitation des visas, à la promotion des investissements, au marquage et à la normalisation, et au renforcement des capacités.
4. **INVITE** le CIDC à soumettre un Plan de mise en œuvre pertinent sur les conclusions de l'Étude sur le marquage du Tourisme islamique dans le marché mondial.
5. **APPELLE** les États membres à faire part au Secrétariat général de l'OCI et au CIDC leur volonté d'accueillir la 3<sup>ème</sup> Foire du Tourisme de l'OCI, au cours du deuxième semestre de 2023.
6. **INVITE** les États membres, le groupe de la BID et les autres institutions de financement, les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, les entreprises et les institutions du secteur privé et autres institutions intéressées de l'OCI, dont notamment la CIDC et le SESRIC, à contribuer à la mise en œuvre du Projet Régional de Développement Durable du Tourisme dans un Réseau de Parcs et Aires Protégées Transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, y compris la 2<sup>ème</sup> Conférence des donateurs visant à faciliter la mise en œuvre de ce projet.
7. **INVITE** les Etats membres de l'OCI à réviser leurs protocoles actuels d'hygiène, de sécurité et de vaccination contre la COVID-19 à l'effet d'assouplir les restrictions existantes en matière de voyage liées à la pandémie, en temps opportun, ce qui ne manquera pas de favoriser la relance des activités touristiques internationales.
8. **DEMANDE** aux États membres de l'OCI d'investir davantage dans les activités et programmes de renforcement des capacités en vue d'améliorer les compétences des acteurs nationaux du tourisme et d'appuyer les efforts de relèvement dans ce secteur.
9. **EXHORTE** les États membres de l'OCI à accorder divers types de soutien financier aux acteurs nationaux du tourisme concernés pour faire face aux effets néfastes de la pandémie de la COVID-19, tels que des allègements fiscaux, des subventions et des fonds d'investissement, suivant leurs législations nationales.
10. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de réponse à la crise inédite à laquelle se trouve confronté le secteur du tourisme, ainsi que des politiques innovantes sur le redémarrage rapide des activités touristiques dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, dans l'objectif de renforcer la coopération touristique intra-OCI.

11. **APPELLE** les institutions compétentes de l'OCI à organiser des programmes et des activités de formation sur les nouveaux développements, réglementations et opportunités dans le secteur du tourisme, dans la foulée de la pandémie de la COVID-19, en vue de renforcer les capacités des acteurs nationaux du tourisme et des décideurs politiques dans les États membres de l'OCI.
12. **ENCOURAGE** les États membres de l'OCI à intensifier la coopération avec les agences et institutions touristiques internationales et régionales à seule fin d'être constamment au fait des nouveaux développements dans le secteur et de faciliter le transfert des connaissances, des compétences et des expériences.
13. **INVITE** les États membres de l'OCI à bénéficier efficacement des programmes et projets lancés par les organes/institutions compétents de l'OCI, telles que le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, l'IRCICA, l'ICESCO, la CICIA et l'INMPI, qui contribueraient au développement des capacités et à l'échange d'expériences.
14. **SE FELICITE** des efforts de l'IRCICA en matière de préservation et de promotion des biens du patrimoine écrit, matériel et immatériel et de leurs liens avec le tourisme, en organisant des séries de sessions sur les biens patrimoniaux écrits, artistiques et archéologiques, y compris les collections de manuscrits historiques et d'inscriptions sur les monuments, qui sont importants pour le tourisme culturel dans les États membres.
15. **PREND NOTE** des efforts déployés par l'IRCICA pour l'élaboration d'un programme pour la concrétisation de l'Attribution du Sceau de l'Excellence de l'OCI pour l'Artisanat, visant à stimuler les innovations, en encourageant les artisans à être plus créatifs, tout en suscitant leur attention sur leur rôle crucial dans la préservation de l'artisanat et du patrimoine.
16. **ENCOURAGE** les États membres de l'OCI à revoir leurs politiques existantes en matière de visas (Visa A-VIS) pour les citoyens des États membres de l'OCI et à faciliter la délivrance de visas basés sur le principe de réciprocité pour booster la coopération touristique intra-OCI, suivant leurs législations nationales.
17. **APPELLE** les États membres de l'OCI à investir dans la « numérisation » pour la promotion et la commercialisation de leurs destinations respectives ainsi que pour améliorer l'expérience des visiteurs internationaux dans le secteur du tourisme, aux fins d'accélérer les efforts de relèvement et d'accueillir davantage de touristes internationaux.
18. **ENCOURAGE** en outre les États membres de l'OCI à investir dans la diversification des produits touristiques, en se concentrant sur certains marchés de niche, tel que le tourisme

islamique, l'écotourisme et le tourisme médical pendant et après la pandémie, suivant leurs législations nationales.

19. **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en matière de développement du tourisme islamique, y compris la normalisation Halal, la certification Halal, le développement de produits touristiques islamiques, le marketing et la promotion.
20. **APPELLE** les États membres de l'OCI à explorer la possibilité d'impliquer les organisations du secteur privé dans les projets de développement des infrastructures, dans les territoires nouvellement libérés de la République d'Azerbaïdjan.
21. **INVITE** les États membres de l'OCI à encourager leurs citoyens à visiter l'Etat de Palestine et, tout particulièrement, Al-Qods Al-Charif, par le poste frontalier jordano-palestinien, pour exprimer leur soutien économique et leur solidarité avec les Palestiniens.
22. **ENCOURAGE** les États membres de l'OCI à apporter une réponse positive au changement climatique, à entreprendre des initiatives et des projets destinés à développer le secteur du tourisme et à promouvoir et contribuer efficacement aux efforts internationaux visant à protéger la nature et les sociétés.
23. **ENCOURAGE** en outre les États membres de l'OCI et les autres parties prenantes à toujours fournir aux touristes ayant des besoins spécifiques des installations appropriées.
24. **SE FELICITE** de la proposition du Gouvernement de la République d'Ouzbékistan d'organiser une « Semaine annuelle du Tourisme islamique » en Ouzbékistan, en automne 2022, sous le patronage de l'OCI ; et **ENCOURAGE** vivement les États membres de l'OCI à prendre une part activement audit événement.
25. **APPELLE** l'OCI et ses institutions compétentes, en particulier le SESRIC et le COMCEC, à organiser un atelier pour les Offices de tourisme des États membres africains à l'effet de renforcer leurs capacités en matière de développement du tourisme.
26. **APPELLE** en outre ces institutions à compiler et à produire un annuaire complet du tourisme, sous toutes ses formes, y compris les sites touristiques et archéologiques dans les États membres de l'OCI en Afrique, dans le cadre des efforts visant à mettre ces pays sur la carte et parmi les destinations touristiques de l'OCI et internationales.
27. **SALUE** l'initiative de la CIDC d'élaborer des études sur le tourisme durable et le tourisme de santé, et leurs impacts sur l'expansion du commerce intra-OCI.

28. **INVITE** les États membres et les institutions de l'OCI à apporter un soutien à la CIDC, au SESRIC et aux parties prenantes du projet en vue de diligenter la mise en œuvre du « Projet régional sur le développement du tourisme durable dans un réseau de parcs transfrontaliers et d'aires protégées en Afrique de l'Ouest », qui est essentiel pour le développement socio-économique de la région de l'Afrique de l'Ouest.
29. **SE FELICITE** des efforts du COMCEC en faveur du renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI, notamment dans le domaine du tourisme, à travers le Groupe de Travail sur le tourisme du COMCEC et les Instruments de Soutien Financier des projets du COMCEC.
30. **LOUE** les efforts déployés par le Groupe de travail sur le tourisme du COMCEC en vue de produire et de diffuser des connaissances, de partager des expériences et des bonnes pratiques et de concevoir des options politiques concrètes pour relever les défis communs des pays membres dans le domaine du tourisme.
31. **SE FELICITE** de l'offre de la République de Türkiye d'accueillir la Dixième Réunion du Forum du Tourisme du Secteur Privé de l'OCI/COMCEC, durant le deuxième semestre de 2022 ; et **INVITE** les États membres à encourager leurs entités du secteur privé à participer activement à cet événement majeur.
32. **SE FELICITE** également de l'offre de la République islamique du Pakistan d'accueillir le Premier Forum de l'OCI sur le Tourisme durable, en collaboration du Secrétariat général de l'OCI et de la CICA ; et **DEMANDE** aux Etats membres et aux autres parties prenantes à participer activement à ce Forum.
33. **EXHORTE** les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à partager leurs bonnes pratiques et leurs politiques en matière de développement du Tourisme islamique.
34. **REND HOMMAGE** à l'INMPI pour le développement et l'adoption des normes « OIC/INMPI 9 : 2019 - Services du Tourisme Halal : Exigences générales » ; et **APPELLE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à sensibiliser davantage les acteurs du tourisme quant à ces normes à l'effet de développer et de normaliser la prestation des services de tourisme islamique.
35. **EXPRIME** ses vifs remerciements et sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République d'Azerbaïdjan pour leur chaleureuse hospitalité et les excellentes dispositions prises pour garantir le succès de la onzième session de la CIMT.

36. **SE FELICITE** de l'offre de la République d'Ouzbékistan d'accueillir la 12<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) en 2024, ainsi que de celle de l'Etat du Qatar d'abriter la 13<sup>ème</sup> Session de ladite Conférence en 2026.
37. **DEMANDE** au Secrétaire général de l'OCI de veiller à la mise en œuvre de la présente Résolution et de lui en faire rapport à la douzième session de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme.

\*\*\*

TEY – 28062022 – 18H04

Rev 2 Original: AnglaisANNEX-II

**RÉSOLUTIONS  
DE LA TRENTE HUITIÈME SESSION  
DU COMCEC  
(İstanbul, Türkiye, 26-29 novembre 2022)**

La trente-huitième session ministérielle du COMCEC (Comité Permanent de Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique) s'est tenue les 26 et 29 novembre 2022, à İstanbul ;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 14<sup>ème</sup> session de la Conférence Islamique au Sommet, tenue à Makkah Al-Mukarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, le 31 mai 2019, qui a salué le rôle du COMCEC sous la présidence du Président de la République de Türkiye, en contribuant à la réalisation des objectifs de l'OCI dans le domaine économique et s'est vivement félicité de la mise en œuvre réussie du Statut révisé du COMCEC et de la stratégie adoptée à la quatrième Conférence Islamique au sommet extraordinaire;

Rappelant les Résolutions pertinentes des Conférences du Sommet Islamique, du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères (CMAE) et du COMCEC, de la 4<sup>ème</sup> Conférence Extraordinaire du Sommet Islamique, du Sommet Economique du COMCEC en 2009, de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres des Affaires Étrangères et de la 37<sup>ème</sup> Session du COMCEC ;

Réaffirmant l'engagement de tous les Etats Membres envers l'OCI-2025 : Programme d'Action adopté à la 13<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue les 14 et 15 avril 2016 à İstanbul, Türkiye et à la Stratégie du COMCEC adoptée par la 4<sup>ème</sup> Conférence Islamique au Sommet extraordinaire tenue les 14 et 15 août 2012 à Makkah Al-Mukarramah;

Rappelant les objectifs et le mandat du COMCEC conformément aux résolutions pertinentes du Sommet Islamique et au Statut du COMCEC, notamment pour servir de forum central permettant aux Etats Membres de débattre des questions économiques et commerciales internationales.

Prenant note des rapports sur l'état d'avancement, des documents de travail et des études sur les différents points de l'ordre du jour soumis par le Secrétariat Général de l'OCI, le

Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA), et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI);

Exprimant son appréciation aux Etats Membres pour avoir organisé des Conférences Ministérielles, Réunions, ateliers de travail, foires et autres activités dans les domaines de coopération ;

Saluant les efforts déployés par le Secrétariat Général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC et les institutions de l'OCI œuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale, notamment le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, le SID, la SIFC, le SIAICE, la CICIA, l'INMPI et l'OISA.

## **Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre (Ordre du jour : Point 2)**

- 1- **Salue** le Rapport sur l'état d'Avancement présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC soulignant le progrès réalisé dans la mise en œuvre de la Stratégie ; **félicite** les Etats Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs contributions précieuses à sa mise en œuvre et **demande** aux états membres et aux Institutions de l'OCI de continuer de soutenir sans réserve la mise en œuvre de la Stratégie.
- 2- **Demande** au Bureau de Coordination du COMCEC de présenter des rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC durant les Sessions du COMCEC, les Réunions du Comité de Suivi et les autres forums pertinents de l'OCI.
- 3- **Se félicite** du succès de la convocation des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> séries de réunions des groupes de travail du COMCEC (17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> séries pour le GT sur la coopération financière) dans les domaines de coopération conformément aux résolutions pertinentes de la 37<sup>ème</sup> session du COMCEC et **se félicite également** des rapports de recherche réalisés par le Bureau de coordination du COMCEC pour enrichir les discussions dans les réunions des groupes de travail du COMCEC.
- 4- **Félicite** les efforts déployés par les Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les Etats Membres dans leurs domaines de compétence et **salue** les

recommandations de politique faites par les Groupes de Travail durant leurs réunions en 2022.

- 5- **Saluant** les efforts des Etats Membres et des Institutions de l'OCI pour la réalisation des Recommandations Politiques Ministérielles du COMCEC, **invite** tous les Etats **Membres** à déployer tous les efforts possibles, pour mettre en œuvre les Recommandations Politiques et **demande** aux Institutions de l'OCI de soutenir les Etats Membres à cette fin.
- 6- **Appelle** les Etats Membres à utiliser le Système de Suivi des Politiques du COMCEC pour soumettre les informations et les données nécessaires sur la mise en œuvre des Recommandations des Politiques Ministérielles du COMCEC dans leurs pays respectifs.
- 7- **Exprime son remerciement** au SESRIC pour les activités, en particulier les programmes de renforcement des capacités et de formation, contribuant à la mise en œuvre des Recommandations Politique Ministérielles du COMCEC dans les six domaines de la coopération de la Stratégie du COMCEC.
- 8- **Saluant** les résultats précieux des projets financés par le COMCEC depuis 2014, **se félicite** que seize projets soient mis en œuvre en 2022 et **invite** les Etats Membres à intensifier leurs efforts pour exploiter les avantages du financement de projets du COMCEC en particulier en vue de matérialiser les recommandations politiques ministérielles.
- 9- **Se félicite** du 10<sup>ème</sup> appel à propositions de projets lancé par le Bureau de coordination du COMCEC en octobre 2022 dans le cadre du financement de projets du COMCEC.
- 10- **Prenant** en considération la nécessité d'augmenter le nombre de projets et d'élargir leur portée dans le cadre du Financement des Projets du COMCEC et les délibérations tenues au cours de la Session Ministérielle de Travail, demande au Bureau de Coordination du COMCEC d'entreprendre le travail nécessaire pour mobiliser les contributions volontaires des Pays Membres intéressés à cette fin.
- 11- **A salué** les efforts des Etats Membres pour la mise en œuvre réussie de huit projets en 2021 et le lancement de six projets en 2022 dans le cadre du COMCEC COVID Response (Réponse du COMCEC au COVID).



- 12- **Invité** les États Membres à assurer la participation des Points Focaux Nationaux du COMCEC et des Points Focaux du Groupe de Travail du COMCEC, aux Réunions du Comité de Suivi du COMCEC et aux Sessions du COMCEC, dans la mesure du possible.
- 13- **Encourage** les Etats Membres qui se sont inscrits aux groupes de travail du COMCEC à participer activement aux prochaines réunions des groupes de travail concernés.
- 14- **Notant avec satisfaction** que le nombre de Etats Membres enregistrés à au moins un Groupe de Travail du COMCEC a atteint les 50 participants, **demande** aux Etats Membres qui ne participent pas encore, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail.
- 15- **Prend note avec appréciation** du fait que les Etats Membres, à savoir l'Indonésie, la Gambie, le Nigeria et la Türkiye, ont déjà mis en place des mécanismes nationaux de coordination pour faciliter la coordination des travaux liés au COMCEC, en particulier la mise en œuvre des résolutions du COMCEC et des recommandations de politique ministérielle au niveau national et **encourage** les autres Etats Membres à établir des mécanismes similaires à ces fins.
- 16- **Demande** également aux Points Focaux des Groupes de Travail d'être activement impliqués dans les efforts de production de connaissances du COMCEC, notamment en aidant à recueillir et à vérifier les données spécifiques aux pays et en fournissant des commentaires aux études de recherche.
- 17- **Remercie** le Bureau de coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID, le SID, le SIAICE, la SIIFC, la CICIA, l'INMPI et l'OISA pour leurs efforts dans la mise en œuvre de la Stratégie COMCEC.
- 18- **Réitère** les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, qui soulignent le rôle du COMCEC dans la coordination générale des activités de l'OCI relatives à la coopération économique et commerciale entre les Etats Membres, conformément à son mandat, et qui **soulignent également** le rôle du Bureau de Coordination du COMCEC (COC) dans la réalisation des activités avec les Etats Membres, les Institutions de l'OCI et les autres organisations internationales afin de réaliser les objectifs du COMCEC comme énoncés dans ses Statuts.
- 19- **Réitère également** sa demande aux Institutions de l'OCI travaillant dans les domaines économique et commercial de poursuivre la coordination avec le Bureau de Coordination du COMCEC, y compris par le biais du Comité de Session, afin de

garantir les progrès et la complémentarité dans la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC et de l'OCI 2025 : Programme d'action, en particulier dans les domaines du commerce et de l'investissement.

- 20- **Adopte** les recommandations de la 38<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC tenue à Ankara les 24 et 25 mai 2022.
- 21- **Demande** aux Etats Membres concernés de participer activement aux activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (SIFC), la CICIA et l'INMPI dans les domaines de coopération définis par la stratégie COMCEC et **fait appel** à ces institutions à envoyer des invitations aux Etats Membres bien avant la date prévue de leurs réunions afin d'assurer leur participation.

### **Mise en œuvre de l'OCI-2025: Programme d'Action (Ordre du jour: Point 3)**

- 22- **Prend note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025: Programme d'action (PoA).
- 23- **Souligne** l'importance du suivi actif de la section économique et commerciale du PA par le COMCEC, et **demande** au Secrétariat général de l'OCI de soumettre régulièrement des rapports d'activité complets sur la situation de la mise en application du programme aux sessions et aux Réunions du Comité de Suivi du COMCEC.
- 24- **Félicite** les efforts du Secrétariat général de l'OCI pour avoir organisé la sixième Réunion Annuelle de Coordination des Institutions de l'OCI (ACMOI) à Djeddah, siège de l'OCI, les 14-15 décembre 2022.
- 25- **Rappelant** les résolutions concernées des sessions du COMCEC, **a prié** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, de signer et de ratifier les accords dans le domaine économique pour approfondir la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI.

### **Développements Economiques Mondiaux avec une Référence Spéciale aux Etats Membres de l'OCI (Ordre du jour : Point 4)**

- 26- **Prend note des** conclusions soulignées dans le rapport du SESRIC intitulé " Perspectives Economiques de l'OCI 2022 : Réaliser Une Récupération Durable et

Résiliente après la Pandémie de COVID-19”, et **reconnait** la précieuse contribution de sa section spéciale qui met en évidence un certain nombre de mesures politiques sans engagement visant à renforcer la résilience économique face aux chocs futurs, au-delà de la pandémie de la COVID-19.

- 27- **Notant** que le rapport met l'accent sur la tendance croissante des risques géopolitiques et des menaces de conflits, ainsi que sur les défis liés au changement climatique, **encourage** les États Membres à prendre en compte des mesures mises en évidence lors de l'élaboration de politiques et de stratégies appropriées pour renforcer la résistance de leur économie aux chocs futurs.
- 28- **Félicite** les efforts des institutions de l'OCI pour aider les États Membres dans leurs efforts visant à atténuer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, entre autres, la publication intitulée "Impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19 dans les pays de l'OCI : les voies pour une reprise durable et résiliente", Base de données sur la pandémie de COVID19 pour les États Membres de l'OCI, et divers programmes de formation et de renforcement des capacités menés par le SESRIC.
- 29- **Charge** le SESRIC de continuer à surveiller les développements économiques mondiaux et leurs implications sur les États Membres et **charge également** le SESRIC de continuer à en rendre compte aux sessions annuelles du COMCEC.

### **Commerce Intra-OCI (Ordre du jour : Point 5)**

- 30- **Prenant note avec satisfaction de** la convocation des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC les 11 mai 2022 et 4 octobre 2022, respectivement dans un format virtuel, avec le thème "Accroître l'internationalisation des PME dans les États Membres de l'OCI", **accueille favorablement** les recommandations stratégiques suivantes :
- Promouvoir la formalisation des PME et éliminer l'informalité en réduisant, entre autres, le temps et le coût de l'enregistrement et en réduisant les charges administratives.
  - Adopter une définition uniforme des PME et identifier clairement les objectifs des lois et réglementations relatives aux PME.
  - Faire de l'internationalisation des PME une partie des documents de politique nationale en développant une stratégie pour les PME, en définissant cette stratégie dans un

document pluriannuel et en positionnant les politiques d'internationalisation des PME dans le contexte de cadres politiques plus larges.

- Soutenir le cadre institutionnel par les moyens financiers et les garanties gouvernementales nécessaires pour faciliter l'accès des PME au financement lorsqu'elles se lancent sur les marchés internationaux.
- Catégoriser les PME en fonction de leur capacité et de leur potentiel d'internationalisation et les impliquer dans des programmes d'aide à l'exportation en fonction des résultats du système de tri.
- Soutenir les ressources de gestion et humaines des PME conformément aux exigences d'une internationalisation réussie.
- Fournir des mécanismes d'orientation permettant aux PME d'améliorer leurs produits en fonction des normes et certifications requises spécifiques au marché et aux produits.
  - Soutenir l'image de marque des PME en créant une marque nationale et en incluant les produits des PME dans la marque nationale.
- Effectuer régulièrement des analyses d'impact des programmes et les suivre, les évaluer et les partager de manière transparente avec les parties prenantes concernées. (Réf : Document Code OIC/COMCEC / .....)

31- **Appelle** les Etats Membres qui se sont inscrits au groupe de travail sur le commerce du COMCEC à participer aux 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> réunions du groupe de travail sur le commerce du COMCEC qui se tiendront en 2023 sur le thème de "Améliorer les capacités de commerce électronique des Etats Membres de l'OCI".

32- **Salue** les efforts de la Palestine, du Liban, du Maroc, de l'Indonésie et de l'INMPI pour les projets suivants mis en œuvre en 2022 dans le cadre du neuvième appel à projets dans le cadre du financement des projets du COMCEC :

- Le projet intitulé "Améliorer l'internationalisation des PME palestiniennes de calcaire" mis en œuvre par la Palestine,
- Le projet intitulé "Développer une feuille de route pour l'établissement d'un organisme national de facilitation du commerce au Liban" mis en œuvre par le Liban,
- Le projet intitulé "Accélération du dédouanement des marchandises entre les Etats Membres de l'OCI par l'échange de certificats d'origine électroniques" sont mis en œuvre par le Maroc,
- Le projet intitulé "Stratégie d'intensification des exportations et aide à l'accès aux marchés pour les PME" mis en œuvre par l'Indonésie,

- Le projet intitulé "Promotion de l'utilisation des normes halal de l'OCI/INMPI dans la région asiatique et arabe" est mis en œuvre par l'INMPI avec 17 Etats Membres bénéficiaires.

- 33- **Salue également** les efforts du Sénégal pour le projet intitulé "Programme de résilience contre la Covid-19 pour la gestion numérique des marchés agricoles" mis en œuvre en 2022 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel du COMCEC COVID Response.
- 34- **Prenant en considération** le rôle vital des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) pour nos économies en termes de production, d'investissement, d'emploi et de croissance, **se félicite** de la suggestion de la République de Türkiye sur le développement d'un programme MPME bien conçu et **demande** au Bureau de Coordination du **COMCEC**, en coopération avec les États Membres intéressés et les institutions pertinentes de l'OCI, d'initier des études techniques avec les parties prenantes concernées et de faire rapport sur les progrès réalisés au 39<sup>ème</sup> Comité de Suivi et à la 39<sup>ème</sup> Session du **COMCEC**.
- 35- **Rappelant** la résolution pertinente de la 14<sup>ème</sup> Conférence Islamique au Sommet, **appelle** les Etats Membres à prendre les mesures nécessaires pour exempter les biens et marchandises Palestiniens des droits de douane, droits et taxes d'effet similaire, sans restrictions quantitatives ou qualitatives, ce qui aurait un effet positif sur le renforcement de la résistance du peuple palestinien sur leur propre territoire et sur les efforts de l'Etat Palestinien pour mettre un terme à l'occupation Israélienne.
- 36- **Prend note des** données récentes du CIDC sur le "Commerce entre les Etats Membres de l'OCI" indiquant que le volume net du commerce intra-OCI a atteint 367,9 milliards de dollars en 2021 par rapport à 350,4 milliards de dollars en 2019, principalement en raison de l'amélioration du commerce intra-régional entre les Etats Membres et de la flambée des prix des produits de base, y compris le pétrole, les produits miniers et les produits alimentaires, et par conséquent, la part du commerce intra-OCI dans le commerce extérieur global des Etats Membres a légèrement augmenté de 18,95 % en 2019 à 19,04 % en 2021.
- 37- **Prend note avec satisfaction** que la deuxième réunion des dirigeants du TISC organisée à Marrakech les 8 et 9 mars 2022 afin de stimuler leurs activités intégrées dans le domaine du commerce et de l'investissement au profit des pays de l'OCI sur quatre comités techniques thématiques : Financement du commerce et assurance, facilitation du commerce et promotion des investissements, Industrie Halal, y

compris le Tourisme et les produits Stratégiques, y compris les produits liés à la COVID-19.

38- **Exprime sa satisfaction** au CIDC et aux pays partenaires ainsi qu'aux institutions pour l'organisation des ateliers, webinaires, formations et forums suivants dans le domaine du commerce :

- Webinaires organisés par le CIDC sur la participation et l'organisation de foires commerciales, la résilience des MPME à la COVID-19, la tarification et la documentation des exportations, les techniques de négociation commerciale des MPME, les risques du commerce international, les modalités de paiement, les nouvelles règles incoterms entre janvier et décembre 2022,
- Un webinaire de formation sur les stratégies d'exportations de produits alimentaires pour les PME du Cameroun les 2 et 3 février 2022,
- Le Forum des Agences de Promotion des investissements de l'OCI sur le dialogue politique à Dakar le 15 juin 2022 par la République du Sénégal, la CIDC, le CDC de la BID, la BADEA,
- Le Forum d'investissement de l'OCI au Sénégal à Dakar les 16 et 17 juin 2022,
- Un programme de formation sur la Certification Halal pour les Pays Africains à Dakar les 15 et 16 juin 2022,
- Un atelier sur l'Économie du Savoir a été réalisé par la CICIA à Dakar le 14 juin 2022,
- La 1<sup>ère</sup> Réunion du Groupe Intergouvernemental d'experts sur la création d'un organe et d'un mécanisme permanents de règlement des différends relatifs aux Investissements à Casablanca du 3 au 6 octobre 2022.

39- **Se félicite** que les Etats Membres concernés accueilleront les événements suivants :

- Le Royaume du Maroc accueillera l'atelier sur la numérisation des Services d'API en collaboration avec le CIDC, la BID à Casablanca les 19 et 20 décembre 2022,
- La République d'Ouganda organisera avec le CIDC la réunion-café (Coffee Meet) de l'OCI à Kampala les 7 et 8 mars 2023,
- La République Islamique du Pakistan accueillera le Forum des affaires Pakistan-Afrique en collaboration avec le CIDC et d'autres institutions de l'OCI en marge de la 18<sup>ème</sup> Foire commerciale de l'OCI,

- La République de Côte d'Ivoire organisera avec le CIDC l'OCI-Cote Invest à Abidjan les 16 et 17 mars 2023,
- 40- **Demande** aux Etats Membres de continuer à fournir au CIDC des données relatives aux statistiques et réglementations sur le commerce et l'investissement et charge la BID et le CIDC de suivre la question de l'expansion du commerce intra-OCI et de faire rapport au COMCEC et à d'autres forums de l'OCI.
- 41- **Exprime ses remerciements** au SESRIC et au SIFC pour la préparation d'une étude conjointe sur "Les impacts de la facilitation des échanges et des performances logistiques sur les flux commerciaux : le cas des pays africains enclavés de l'OCI".
- 42- **Apprécie** le SESRIC pour l'organisation des cours de formation, des webinaires, et des ateliers dans le secteur commercial, particulièrement sur les statistiques du commerce international dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB).
- i) SPC-OCI*
- 43- **Se félicite** que le SPC-OCI soit entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément aux résolutions pertinentes de la 37<sup>ème</sup> session ministérielle du COMCEC et aux décisions du Comité de négociation commerciale du SPC-OCI.
- 44- **Demande** aux États Participants, qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer l'achèvement de leurs procédures internes et autres préparatifs dans les meilleurs délais et d'en informer le Secrétariat du CNC.
- 45- **Prend note avec appréciation** que le Conseil de Coopération du Golfe fournira ses listes de concessions les plus récentes au Secrétariat du CNC dans les meilleurs délais, au nom de ses six Etats Membres : Bahreïn, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Koweït, Qatar et Oman.
- 46- **Rappelant** la résolution pertinente de la 37<sup>ème</sup> session du COMCEC, **prend note des** observations faites par certains États participants du SPC-OCI selon lesquelles une fois que le système sera opérationnel, des arrangements commerciaux plus avancés devront être initiés immédiatement dans le cadre du SPC-OCI.

- 47- **Fait appel** aux Etats Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords du SPC-OCI, à savoir l'Accord Cadre, le PRETAS et les Règles d'Origine, et les invite à les signer et à les ratifier dans les meilleurs délais et à compléter les autres procédures d'adhésion au Système.
- 48- **Demande** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC, à la BID et à d'autres institutions compétentes de l'OCI de continuer à organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités en ce qui concerne le SPC-OCI.
- 49- **Se félicite** de la convocation du Comité de Négociations Commerciales (CNC) le 27 novembre 2022, en marge de la 38<sup>ème</sup> session du COMCEC et prend note avec satisfaction des décisions suivantes du CNC : (i) préparation d'une liste de contrôle afin de suivre l'historique de la mise en œuvre, (ii) redistribution des listes de concessions par voie diplomatique, (iii) résolution des problèmes de transposition du code SH avec l'assistance technique du Secrétariat du CNC, (iv) organisation d'une réunion de suivi au niveau des experts, (v) clarification des modalités à appliquer sur la préparation de la liste des concessions du CCG avec toutes ses implications techniques et juridiques par le Secrétariat du CNC et les commentaires des États participants.
- 50- **Se félicite** également de la convocation des ministres du commerce, des finances et de l'économie le 29 novembre 2022 en marge de la 38<sup>ème</sup> session du COMCEC, où les honorables ministres ont réitéré l'importance d'accroître le commerce intra-OCI, en particulier grâce à la mise en œuvre complète du SPC-OCI et ont indiqué leur volonté d'étendre la portée du SPC-OCI.

*ii) Foires Commerciales Islamiques*

- 51- **Exprime** sa gratitude à la République du Sénégal pour avoir accueilli la 17<sup>ème</sup> Foire commerciale de l'OCI des Etats Membres de l'OCI à Dakar du 13 au 19 juin 2022, en coopération avec le CIDC.
- 52- **Se félicite** que les Etats Membres suivants accueilleront des Expositions et des Salons Commerciaux Islamiques en coopération avec le CIDC et **demande** à tous les Etats Membres d'encourager la participation active de leurs secteurs privés et des institutions concernées à ces événements :



- Le Royaume de Bahreïn accueillera l'"Exposition Halal de Bahreïn" du 4 au 6 mai 2023 en collaboration avec le CIDC et l'INMPI,
- La République du Sénégal accueillera la "5<sup>ème</sup> expo santé de l'OCI" à Dakar du 18 au 21 mai 2023, en collaboration avec le Centre international du commerce extérieur du Sénégal,
- La République tunisienne accueillera la "10<sup>ème</sup> exposition halal de l'OCI" à Tunis du 31 mai au 4 juin 2023 en collaboration avec le CIDC et l'INMPI,
- La République Islamique du Pakistan accueillera la "18<sup>ème</sup> Foire commerciale de l'OCI" sur le thème de « L'autonomisation des Femmes à travers l'Entrepreneuriat » en coopération avec le CIDC à Lahore du 16 au 18 juin 2023 en collaboration avec Autorité de développement du commerce du Pakistan (TDAP) et les institutions compétentes de l'OCI,
- La République de Côte d'Ivoire accueillera la "2<sup>ème</sup> Exposition du Coton, du Textile et de l'Habillement de l'OCI" à Abidjan du 19 au 22 juillet 2023.

- 53- Se référant à la décision pertinente de la 48<sup>e</sup> réunion du conseil des ministres des affaires étrangères, **invite** le secrétariat général a constitué un comité de coordination pour la 18<sup>e</sup> foire commerciale de l'OCI qui sera accueilli par le Pakistan à Lahore du 16 au 18 juin 2023 comprenant le bureau de coordination du COMCEC, le CIDC, l'ICCIA, le BID, le SIIFC, le SESRIC et tout autre institution pertinente de l'OCI.
- 54- **Demande** au CIDC de continuer à organiser des foires sectorielles spécifiques en coopération avec les Etats Membres et de soumettre régulièrement des rapports d'activité sur les foires commerciales des pays Islamiques et les autres foires spécialisées ainsi que les expositions aux sessions du COMCEC et d'organiser des activités de promotion de l'investissement telles que des forums de haut niveau et des programmes de renforcement des capacités au niveau national et régional afin de renforcer l'investissement intra-OCI.

### *iii) Assistance Technique liée à l'OMC*

- 55- **Exprime** ses remerciements et sa gratitude au Groupe de la BID et au CIDC pour l'organisation de cours de formation et de séminaires liés à l'OMC et **appelle** la BID et le CIDC à continuer à fournir une assistance technique aux Etats Membres sur les questions liées à l'OMC et à renforcer leurs efforts pour sensibiliser les Etats Membres à l'impact des négociations commerciales de l'OMC sur leurs économies en surveillant les questions relatives aux activités de l'OMC et en faisant rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres forums concernés.

- 56- **Appelle** les pays de l'OCI membres de l'OMC d'aider les pays de l'OCI non membres de l'OMC dans leur processus d'adhésion à l'OMC.
- 57- **Appelle également** les Etats Membres et les institutions pertinentes de l'OCI à apporter leur soutien aux Etats Membres qui ont besoin d'une assistance technique sur les pratiques de facilitation du commerce en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation du commerce.
- 58- **Demande** au CIDC et à la BID d'élaborer un programme d'assistance technique au profit de l'État de Palestine sur les négociations commerciales de l'OMC, la facilitation des échanges, la formation des négociateurs locaux, les stratégies d'accès au marché des PME nationales par le biais d'un programme de liaison inversée avec d'autres États membres.
- 59- **Exprime sa gratitude** au SIIFC et à la BID RCI pour avoir organisé un webinaire sur la préparation de la 12<sup>e</sup> Réunion Ministérielle de l'OMC le 31 mai 2022 en collaboration avec le secrétariat de l'OMC au profit des Etats Membres de l'OCI.
- 60- **Exprime sa gratitude** au SIIFC et à la BID CCD pour avoir organisé un atelier sur le TIR/eTIR et la CMR/e-CMR des pays africains de l'OCI à Casablanca, Maroc les 28 et 29 Juin 2022 en collaboration avec la CEE – ONU et l'IRU.

*iv) activités de Financement du Commerce*

- 61- **Apprécie** les activités de financement, de promotion et de développement du commerce de la SIFC et la mobilisation de fonds du marché international aussi bien que des partenaires de développement pour le financement des opérations commerciales dans les Etats Membres, contribuant ainsi à l'achèvement de l'objectif de 25 pourcent de commerce intra-OCI.
- 62- **Prend note avec satisfaction** que les approbations et les décaissements cumulés du SIFC dans le financement du commerce ont atteint, depuis sa création en 2008 jusqu'à la fin de 2021, 61,4 milliards de dollars américains et 50,1 milliards de dollars américains, respectivement.
- 63- **Prend note avec satisfaction** que les fonds mobilisés des banques partenaires et des institutions financières, depuis sa création, s'élèvent à 38 milliards de dollars américains, reflétant le rôle critique de la SIIFC en tant que catalyseur pour attirer

des financements pour des transactions importantes pour la même période, les approbations cumulatives de la SIIFC au profit des États membres de l'OCI.

- 64- **Salue** les efforts de la SIIFC d'assister les États Membres pour alléger les conséquences néfastes de la pandémie de la COVID-19 dans les PMMA, où, dans le cadre de son initiative de réponse rapide, le SIIFC a alloué 605 millions de dollars pour l'achat de fournitures médicales, de denrées alimentaires de base et sous son initiative de réponse à la reprise, le SIIFC a alloué 945,0 million de dollars supplémentaires en faveur des banques locales et régionales pour le redressement des PME et des acteurs du secteur privé, face à l'impact négatif de la pandémie.
- 65- **Salue** les efforts de la SIIFC pour étendre le programme des ponts commerciaux arabo-africains (PCAA)-La SIIFC et les institutions partenaires continuent d'étendre et de mettre en œuvre le programme PCAA, qui est conçu pour promouvoir le commerce et les investissements comme un outil pour élargir les opportunités économiques, et soutenir une croissance durable dans les États Membres arabes et subsahariens de l'OCI.
- 66- **Prend note** avec satisfaction des efforts de la SIIFC dans la mise en œuvre des programmes de solutions commerciales intégrées, y compris le programme de développement du café en Indonésie, le programme relais du coton et divers programmes pour la Tunisie, le Bangladesh, le Pakistan, les pays de la CEI, les Maldives, le Burkina Faso et les Comores, pour améliorer la productivité, la création d'emplois, la promotion des exportations et la réduction de la pauvreté par le commerce.
- 67- **Prend note** avec satisfaction des initiatives de développement du commerce mis en œuvre par le SIIFC, dans le cadre de ses divers programmes phares, notamment initiative d'aide au commerce pour les États Arabes (AFTIAS), le programme de pont commercial arabo-africain (PCAA), le fonds de développement du commerce, le programme mondial pour les PME de la SIIFC (un nouveau pays est couvert, à savoir le royaume d'Arabie Saoudite), et le programme de développement du commerce de la région de la CEI.
- 68- **Prend en note** avec satisfaction des contributions de la SIIFC au développement de l'industrie du financement du commerce islamique dans les États membres, en

soutenant des programmes de formation et des ateliers sur la finance islamique et en promouvant les solutions de Financement Du Commerce Islamique pour le commerce transfrontalier.

- 69- **Salue** les efforts de la SIIFC pour élargir la portée de ses produits de financement du commerce (confirmation LC, SBLC, etc.), qui visent à faciliter les flux commerciaux entre les Etats Membres de l'OCI et au-delà, en renforçant les partenariats avec les institutions financières locales et régionales pour le secteur privé et le soutien aux PME.
- 70- **Apprécie** les efforts de la SIAICE en tant que l'une des principales institutions multilatérales d'assurance du crédit à l'exportation et de l'assurance des investissements au monde offrant des solutions d'assurance et de réassurance conformes à la Charia.
- 71- **Prend note avec satisfaction** des opérations de la SIAICE en 2021, qui s'est traduite par un montant de 9,79 milliards USD d'affaires assurées, portant le montant cumulé des affaires assurées depuis la création à 83,31 milliards USD et du rôle de la SIAICE dans le soutien de 4,49 milliards de dollars d'affaires intra-OCI assurées, impliquant 40 pays.
- 72- **Prend note du** rôle de la SIAICE dans le soutien de 4,49 milliards USD d'affaires assurées intra-OCI, impliquant 40 pays et les rapports de progrès et de plan de mise en œuvre préparés par la SIAICE sur le Programme de Renseignement des Affaires de l'OCI et **demande** à la SIAICE et au SESRIC de compléter les préparations techniques pour lancer le programme au plus tôt.
- 73- **Prend également note** de la proposition préparée par la SIAICE, le SESRIC, la CICIA et le CIDC pour organiser des activités de renforcement des capacités pour les bénéficiaires potentiels du programme dans les secteurs couverts par les activités principales du programme et **demande** à la SIAICE, au SESRIC, au CIDC et à la CICIA de mettre en œuvre les activités de renforcement des capacités au plus tôt.

*v) les Activités Commerciales de l'INMPI*

- 74- **Salue** les activités de l'Institution de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et de l'accréditation aussi bien que leur effet sur la facilitation du commerce et les projets de développement de capacité des Etats Membres.
- 75- **Invite** les Etats Membres concernés à devenir membres de l'INMPI et à participer activement à ses comités techniques (CT), conseils de métrologie et d'accréditation.
- 76- **Exprime ses remerciements** à l'INMPI pour l'organisation d'activités de renforcement des capacités dans son domaine de compétence et **invite** les Etats Membres à soutenir le renforcement de sa visibilité dans les forums internationaux, notamment par son adhésion à l'observateur à l'OMC-Comité des obstacles techniques au commerce (OTC).
- 77- **Invite** les Etats Membres à adopter et à utiliser les normes de l'OCI / l'INMPI en tant que normes nationales en vue de contribuer à l'harmonisation des normes et à l'élimination des obstacles techniques au commerce entre les Etats Membres, et invite les Etats Membres concernés qui utilisent les Normes de l'OCI / l'INMPI, à adopter officiellement les normes conformément aux directives d'adoption de l'INMPI.
- 78- **Prend note avec satisfaction** l'élaboration du Plan stratégique 2021-2030 de l'INMPI et de l'Infrastructure mondiale de qualité halal de l'OCI.
- 79- **Exprime ses remerciements et son appréciation a la République de Türkiye** pour avoir accueilli la 9<sup>ème</sup> exposition halal de l'OCI et le 8<sup>ème</sup> sommet mondial du halal en collaboration avec l'INMPI et le CIDC du 24 au 27 novembre 2022, à Istanbul. **Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique (Ordre du jour**

**: Point 6)**

*i. Réunions du Secteur Privé :*

- 80- **Prend note** des efforts de la CIIA pour améliorer la capacité et la qualité de ses chambres membres grâce à la transformation numérique.

- 81- **Prend note avec satisfaction** du rôle de la CIIA dans les forums internationaux en tant que représentant du secteur privé des Etats Membres, en promouvant des secteurs prioritaires tels que le Halal, la banque Islamique, l'agrobusiness, les transformations numériques et la promotion de l'autonomisation des femmes au sein du secteur privé.
- 82- **Prend note** du nouveau format appelé "forums sectoriels" organisé par la CIIA et encourage les Etats Membres, les chambres de commerce des Etats Membres et les institutions pertinentes de l'OCI à participer activement aux activités de la CIIA dans les domaines de l'agriculture durable, du tourisme durable, de l'économie Islamique, de l'investissement, de l'économie numérique et de l'entrepreneuriat afin de soutenir le développement durable du secteur privé de l'OCI pour une croissance **économique** résiliente des Etats Membres.
- 83- **Demande** à la CIIA en consultation avec les Etats Membres et les institutions compétentes de l'OCI de poursuivre ses efforts en faveur de la facilitation des projets de sociétés de portefeuille de la CIIA tels qu'a) La Banque Islamique de Microfinance b) le Waqf vert c) L'Incubation agricole d) Les Marchés des changes de produits agricoles, et **également appelle** le secteur privé des Etats Membres à envisager des partenariats dans les projets mentionnés.
- 84- **Exprime son appréciation** au SESRIC pour l'organisation de cours de formation et de webinaires sur le secteur privé, en particulier pour les registres d'affaires pour la démographie des affaires et les statistiques d'entrepreneuriat, et pour renforcer l'implication du secteur privé dans le développement des compétences dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités Statistiques (StatCaB) et le Programme de l'OCI-EFP.

## *ii. Centre d'Arbitrage de l'OCI*

- 85- **Demandé** aux Etats Membres d'encourager leurs chambres à participer activement au travail du Centre d'arbitrage de l'OCI en vue d'améliorer l'utilisation des services du Centre par leur secteur privé.

## *iii) Financement du développement du secteur privé :*

- 86- **Félicite** les activités d'investissement, de financement, de conseil et de développement de la SID pour soutenir le développement du secteur privé dans les Etats Membres de l'OCI.

- 87- **Prend note avec appréciation** des efforts de la SID, qui œuvre efficacement au financement de projets du secteur privé, y compris des projets de PME dans les Etats Membres, et dont les approbations cumulées de la SID s'élèvent à 6,2 milliards de dollars et les décaissements cumulés à 4,1 milliards de dollars depuis sa création en 1999.
- 88- **Félicite** les importantes synergies commerciales capturées par la SID avec d'autres institutions' de développement de finances (y compris la SIFC et la SIAICE) au cours de 2022, y compris les co-investissements dans 9 transactions Sukuk d'une valeur totale de plus de 500 millions de dollars.
- 89- **Salue** les efforts de la SID pour mener des programmes spéciaux visant à promouvoir l'entrepreneuriat féminin, notamment le programme BRAVE Women au Yémen, qui permet aux femmes entrepreneurs d'avoir accès à des financements ainsi qu'à une nouvelle plateforme de commerce électronique.
- 90- **Demande** à la SID de soumettre régulièrement des rapports complets concernant ses efforts de promotion du secteur privé aux Sessions Ministérielles du COMCEC et aux Réunions du Comité de Suivi.

### **Approfondissement de la coopération financière (Ordre du jour : Point 7)**

- 91- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> réunions du Groupe de travail sur la Coopération Financière du COMCEC, qui se tiendront virtuellement le 9 mai 2022 et le 3 octobre 2022, respectivement, avec pour thème "Efforts de normalisation dans la finance Islamique", et **se félicite** de ses recommandations politiques soumises sous les rubriques suivantes :
- Élaborer un plan directeur stratégique complet qui définit clairement les exigences de normalisation et d'harmonisation (aux niveaux mondial et local).
  - Établir un cadre de gouvernance centralisé de la Charia pour garantir la conformité de l'industrie des services financiers Islamiques aux normes relatives aux produits de la Charia, à la résolution des litiges et à l'établissement de rapports.
  - Assurer une révision périodique des normes afin qu'elles reflètent la dynamique et les besoins actuels du marché.

- Améliorer les cadres juridiques, réglementaires et de surveillance afin de créer des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché.
- Améliorer la coordination entre les organismes de réglementation et les organismes internationaux de normalisation.
- Développer un capital humain de qualité en incluant des modules liés à la normalisation dans les programmes d'enseignement supérieur, en organisant des formations et des séminaires et en introduisant l'accréditation des programmes universitaires de finance Islamique.

- 92- **Appelle** les Etats Membres qui se sont inscrits au groupe de travail sur la coopération financière du COMCEC à participer activement à ses 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> réunions qui se tiendront sur le thème "Améliorer la coopération entre les banques centrales en termes de monnaies numériques : Défis et perspectives pour les Etats Membres de l'OCI" en 2023.
- 93- **Félicite** les efforts du SESRIC pour le projet intitulé "Renforcer la littératie financière et promouvoir la finance Islamique dans les Etats Membres de l'OCI" en cours de mise en œuvre par le SESRIC en 2022 en partenariat avec la Banque Centrale de la République de Türkiye, la Banque d'Indonésie et l'Autorité des Services financiers d'Indonésie au profit de 41 Etats Membres de l'OCI.
- 94- **Exprime son appréciation** au SESRIC pour l'organisation des cours de formations, des ateliers de formation et des webinaires liés à la coopération financière, en particulier sur les statistiques bancaires, d'assurance et financières ; les finances gouvernementales, les statistiques fiscales et du secteur public ; et les statistiques de prix dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités Statistiques (StatCaB).

*i) Forum des Bourses de Valeurs OCI*

- 95- **Se félicite** du rapport de la 16<sup>ème</sup> Réunion du Forum des bourses de l'OCI tenue virtuellement le 11<sup>ème</sup> octobre, 2022.
- 96- **Le Comité a salué** les efforts déployés par le Forum des bourses de l'OCI et ses groupes de travail et a **invité** les Etats Membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de ce Forum.



- 97- **Se félicite** de l'offre de la Bourse d'Istanbul, qui, en tant que Secrétariat du Forum des bourses de l'OCI, accueillera la 17<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2023 et **appelle** les Etats Membres de participer activement à cet événement important.
- 98- **Félicite** le groupe de travail sur les indices pour avoir mené à bien la création du Fonds indiciel S&P/OCI COMCEC 50 Shariah, qui a récemment été mis à la disposition des investisseurs internationaux.
- 99- **Prenant note avec appréciation de la tenue d'une** table ronde sur "Les marchés des capitaux de l'OCI et le Fonds indiciel S&P/OCI COMCEC 50 Shariah" en marge de la 38<sup>ème</sup> Session du COMCEC, **invite** les États Membres à s'engager dans des activités de promotion et de marketing pour les investisseurs potentiels dans leurs pays respectifs afin de les sensibiliser au Fonds indiciel S&P/OIC COMCEC 50 Shariah.
- 100- **Prend note de** l'exposé du Secrétariat du Forum des bourses de l'OCI sur les efforts visant à établir le change d'or de l'OCI entre les États membres volontaires et **demande** au Secrétariat du Forum de faire avancer les préparatifs techniques sur le nouveau modèle basé sur la blockchain pour le projet de change d'or de l'OCI en coopération avec les banques centrales et rendre compte des progrès à la 39<sup>ème</sup> session du COMCEC et à la réunion du Comité de Suivi.
- 101- **Invite** les États Membres intéressés et leurs institutions compétentes à soutenir activement le Groupe de travail du Forum sur les Métaux précieux en trouvant des homologues et en désignant des points focaux dans leurs pays respectifs pour diriger le Projet de change d'or de l'OCI afin de contribuer à la formulation du modèle d'affaires pour un Marché de change d'or de l'OCI qui fonctionne bien.
- 102- **Prend note avec appréciation** du cours de formation sur les "Opérations du marché des capitaux" organisé par le Forum des Bourses de l'OCI en collaboration avec le SESRIC les 11 et 12 mai 2022.
- 103- **Prenant note de la** Conférence Académique intitulée "Durabilité et Finance Islamique dans les pays de l'OCI" tenue dans le cadre du programme du Forum le 12 octobre 2022, **demande** au Forum de continuer à travailler sur des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de formation sur la durabilité.

104- **Félicite** les efforts du SESRIC dans l'organisation des activités de formation et de renforcement des capacités sur divers aspects techniques et réglementaires liés au travail des bourses et **demande** au SESRIC, en collaboration avec le Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI, d'organiser de telles activités au profit des bourses et des autorités nationales pertinentes dans les États Membres dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Bourses du SESRIC (SE-CaB).

*ii) Coopération entre les Organismes de Réglementation des Marchés de Capitaux*

105- **Prend note** du rapport de la commission de la 11<sup>ème</sup> réunion du Forum des régulateurs du marché des capitaux du COMCEC tenue virtuellement le 1 novembre, 2022.

106- **Se félicite** de l'offre du Conseil des marchés des capitaux (CMB) de la République de Türkiye, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la 12<sup>ème</sup> réunion du Forum CMR du COMCEC, en 2023, **appelle** les Etats Membres à participer activement à cet important événement.

107- **Salue** les efforts déployés par les Groupes de Travail du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC, à savoir le renforcement des capacités, le développement des marchés et la littératie financière, et **appelle** les Etats Membres à soutenir les efforts du Forum en participant à ses réunions, contribuant ainsi à l'accomplissement des mandats des Groupes de Travail.

108- **Rappelant** la résolution pertinente de la 37<sup>ème</sup> Session du COMCEC, **prend note avec satisfaction de** l'achèvement de la plate-forme GEFAS (Système d'information sur les instruments financiers basés sur l'immobilier et en développement) désignée comme un centre d'information pour les instruments du marché des capitaux sur le thème de l'immobilier et **invite** les Etats Membres intéressés à encourager leurs autorités compétentes à rejoindre cette plateforme et à fournir les informations nécessaires à publier dans GEFAS.” *iii) Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC*

109- **Se félicite** du communiqué de la 4<sup>ème</sup> Réunion du forum des banques centrales OCICOMCEC tenue virtuellement le 25 et 26 septembre 2022.

110- **Se félicite également** de l'offre de la Banque Centrale de la République de Türkiye, en tant que Secrétariat du Forum des Banques Centrales de l'OCI-COMCEC,

d'accueillir la 5<sup>ème</sup> Réunion du Forum en 2023, et demande à tous les Etats Membres de participer activement à cette Réunion.

- 111- **Félicite** les programmes de formation et de renforcement des capacités, en particulier sur la gestion des risques dans les institutions financières Islamiques, les opérations monétaires, et l'intégration des technologies financières (FINTECH) dans la finance Islamique, organisés par le SESRIC au profit des Banques Centrales et des Autorités Monétaires des États Membres et **demande** au SESRIC de continuer à organiser de telles activités au profit des institutions nationales pertinentes des États Membres dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités des Banques Centrales (CBCaB).

### **Améliorer le Transport et les Communications (Ordre du jour: Point: 8)**

- 112- **Prenant note avec appréciation de** la convocation des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur les Transports et les Communications virtuellement le 17 mai 2022 et le 11 octobre 2022, respectivement sur le thème "Impacts économiques et sociaux des infrastructures de transport : Un aperçu des Etats Membres de l'OCI", **salue** ses recommandations politiques suivantes :

- Pour de meilleurs influence économiques et sociaux des infrastructures de transport, développer/Améliorer une stratégie globale comprenant les composantes de la capacité de développement, de planification et de programmation.
- Afin de mieux répondre aux besoins intégrer les projets d'infrastructures de transport aux politiques nationales supérieures.
- Conformément aux analyses économiques et financières de haute qualité promouvoir la hiérarchisation des projets d'infrastructures de transport.
- Renforcer les conditions d'une meilleure évaluation des risques des projets d'infrastructures de transport.
- Améliorer la qualité des statistiques sur les projets d'infrastructures de transport et assurer la transparence dans la divulgation des informations.
- Mieux utiliser les mécanismes alternatifs de financement et d'approvisionnement, y compris les partenariats public-privé (PPP) et mettre en œuvre une analyse ex post pour améliorer l'impact économique et social des infrastructures de transport. (Réf: Document Code OIC/COMCEC/.....)

- 113- **Appelle** les Etats Membres, qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur les transports et les Communications du COMCEC, à participer activement aux 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur les Transports et les Communications du COMCEC se tiendront sur le thème "les impacts environnementaux de l'infrastructure de transport dans les Etats Membres de l'OCI", en 2023.
- 114- **Salue** les efforts de la Gambie et du SESRIC pour les projets suivants en cours de réalisation en 2022 dans le cadre du Financement de projets du COMCEC :
- Le projet intitulé "Améliorer la capacité humaine et institutionnelle pour le développement des indicateurs clés de performance (KPIs) dans le secteur du transport des pays de l'OCI" mis en œuvre par la Gambie,
  - Le projet intitulé "Améliorer le cadre réglementaire pour les PPP dans le secteur du transport dans les Etats Membres de l'OCI" est mis en œuvre par le SESRIC avec 16 Etats Membres bénéficiaires.
- 115- **Salue également** les efforts de la Gambie pour le projet intitulé "Alléger les impacts négatifs de la pandémie du Coronavirus sur le sous-secteur du transport aérien de la Gambie et des pays de l'OCI" mis en œuvre en partenariat avec la Turquie en 2022 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel de la réponse du COMCEC à la COVID.
- 116- **Salue également** les efforts déployés par l'Algérie en coopération avec la Banque Islamique de Développement pour achever le projet « Route Transsaharienne », qui reliera les pays enclavés et sera un pilier d'intégration et de consolidation entre les pays de la région.
- 117- **Prenant note** des efforts déployés par le Secrétariat général de l'OCI et le Groupe de la BID pour opérationnaliser le corridor ferroviaire de l'OCI entre Dakar et PortSoudan, **demande** au Secrétariat Général et au Groupe de la BID d'informer régulièrement les Etats Membres concernés sur les progrès réalisés dans la réalisation du projet dans les enceintes concernées de l'OCI.

118- **Exprime son appréciation** au SESRIC pour l'organisation de cours de formation dans le secteur des transports et de la communication, en particulier sur les statistiques des transports dans le cadre de son programme de renforcement des capacités statistiques (StatCab).

### **Développer un Secteur Touristique Durable et Compétitif (Ordre du jour : Point 9)**

119- **Prenant note avec satisfaction** de la convocation des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur le tourisme les 12 mai 2022 et 5 octobre 2022, respectivement dans un format virtuel, avec le thème "Gestion durable des Ressources Humaines dans le Secteur du Tourisme", **accueille favorablement** les recommandations stratégiques suivantes :

- Améliorer/développer des politiques stratégiques de durabilité d'alerte COVID-19 et d'ajustement à la nouvelle normalité dans les ressources humaines.
- Promouvoir la formation continue, les écoles de tourisme, les programmes de certification, les programmes d'échanges internationaux et les possibilités de stages en vue d'améliorer le service et la qualité dans l'industrie du tourisme.
- Assurer la pérennité du bien-être du personnel/des employés par le biais, entre autres, de récompenses, de primes, d'augmentations de salaire ou de la possibilité pour les employés de devenir actionnaires et de conditions de travail favorables.
- Accroître la synergie entre les entreprises et les partenaires. (Réf: Document Code OIC/COMCEC/.....)

120- **Appelle** les Etats Membres qui se sont inscrits au Groupe de travail sur le tourisme du COMCEC pour participer activement aux 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> réunions du Groupe de travail sur le tourisme qui auront lieu sur le thème "Promouvoir l'entrepreneuriat pour la compétitivité de l'industrie du tourisme" en 2023.

121- **Exprime sa gratitude à la** Türkiye pour avoir accueilli la 10<sup>ème</sup> Réunion du Forum du Secteur Privé du Tourisme de l'OCI/du COMCEC qui s'est tenue virtuellement le 10 novembre 2022 avec le thème "Les Perspectives et les Défis du Tourisme Gastronomique dans les Pays de l'OCI".

122- **Salue** les efforts du Nigeria et de l'Ouganda pour les projets suivants mis en œuvre en 2022 dans le cadre du 9<sup>ème</sup> appel de financement de projets du COMCEC :

- Le projet intitulé "Une formation de deux jours sur la gestion des ressources humaines dans le secteur du tourisme" mis en œuvre par le Nigeria,
- Le projet intitulé "Analyse des risques et planification et gestion des crises pour le tourisme communautaire" mis en œuvre par l'Ouganda.

123- **Félicite également** les efforts de la Sierra Leone pour le projet intitulé "Préparation du protocole d'hygiène COVID-19 et formation des employés du secteur du tourisme, des loisirs et de l'hôtellerie" mis en œuvre en 2022 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> Appel du COMCEC COVID Response.

124- **Invite** les États Membres à encourager leurs institutions concernées, les entreprises de tourisme et les voyagistes, etc. à poursuivre leurs efforts, notamment en organisant des campagnes de promotion et des visites supplémentaires à Quds al-Sharif pour soutenir les Palestiniens à Al-Quds et à faire preuve de solidarité avec eux.

125- **Se félicite également** de la mise en œuvre réussie de cinq nouveaux projets touristiques interdépendants par le Ministère de l'Économie Nationale de Palestine dans le cadre du Programme du COMCEC Al-Quds avec les titres de projets suivants :

- "Le Parcours Identitaire des Artistes: Tracer le patrimoine à Al-Quds,
- "Habitants de Jérusalem: Parce que Nous Sommes le Lieu et le Temps",
- "Profitez des Joyaux Cachés d'Al-Quds",
- "Boulangeries de la Vieille Ville: Tourisme alimentaire et patrimoine,
- "Al-Quds: Secrets et récits à dévoiler".

126- **Accueille favorablement** l'appel à propositions de projets lancé par le Bureau de coordination du COMCEC en octobre 2022 dans le cadre du programme Al-Quds du COMCEC couvrant les domaines suivants : tourisme, entrepreneuriat, création d'opportunités d'emploi et autonomisation des femmes et des jeunes, commerce

électronique et apprentissage électronique, microfinance et participation des PME à l'économie d'Al-Quds.

127- **Se félicite** de la tenue de la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence Islamique des Ministres du Tourisme (CIMT) du 27 au 29 juin 2022 à Bakou/Azerbaïdjan et **salue** la sélection de Şanhurfa/Türkiye et de Khiva/Uzbékistan comme villes de tourisme de l'OCI, respectivement pour 2023 et 2024.

128- **Exprime sa satisfaction** que l'Ouzbékistan et le Qatar accueillent "les 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> CIMT" en 2024 et 2026, respectivement, et **demande** aux Etats Membres de participer activement à ces événements.

129- **Prend note avec appréciation** des efforts du SESRIC pour la préparation régulière des rapports et l'organisation de cours de formation, d'ateliers et de webinaires sur le secteur du tourisme, en particulier sur l'industrie du Tourisme Halal, les services d'hospitalité, le tourisme de santé, la gestion et marketing des secteurs protégés, les statistiques de tourisme, les statistiques de culture et les indicateurs de tourisme dans le cadre de son Programme de Renforcement de Capacité de Tourisme (Tourism-CaB) et le Programme de Renforcement des Capacités Statistiques (StatCaB) aussi bien que le Programme de l'OCI-EFP.

### **Accroissement de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire (Ordre du jour : Point 10)**

130- **Prendre note avec appréciation** de la convocation des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de travail sur l'agriculture les 26 mai 2022 et 10 octobre 2022, respectivement dans un format virtuel uniquement, sur le thème "Transformer des systèmes alimentaires après la COVID-19 : Les connaissances agricoles et les systèmes d'information dans les Etats Membres de l'OCI", **salue** ses recommandations politiques suivantes ;

- Développer un mécanisme solide pour coordonner et consulter les acteurs afin de fournir un cadre commun dans lequel tous les acteurs peuvent opérer de manière alignée et harmonisée.
- Utiliser les partenariats public-privé pour une gouvernance et un financement efficace de l'AKIS.
- Afin de préparer la main-d'œuvre de demain, investir dans de nouvelles compétences pour l'agriculture en développant des liens et des réseaux entre les jeunes et les institutions AKIS.

- Afin de mieux exploiter leur potentiel en termes d'investissement, de création d'emplois et de productivité agricole, inclure les travailleurs agricoles saisonniers dans l'AKIS. □ Développer un système solide pour un suivi et une évaluation efficace dès le début afin de mieux comprendre l'impact de l'AKIS.
- Afin de répondre au besoin d'informations localisées et personnalisées, renforcer les systèmes de technologies de l'information et de la communication (TIC) pour AKIS. □ Développer un écosystème AgriTech et FoodTech pour la création et la croissance de nouvelles entreprises et soutenir celles existantes.
- Développer un réseau virtuel des institutions AKIS de l'OCI pour accroître la collaboration entre les Etats Membres de l'OCI.

(Ref: Document Code OIC/COMCEC/.....)

131- **Appelle** les Etats Membres qui se sont inscrits au groupe de travail sur l'agriculture du COMCEC à participer activement aux 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> réunions du groupe de travail sur l'agriculture du COMCEC qui se tiendront en 2023 sur le thème "Atténuer et se conformer à l'impact des questions économiques et sociales dans la lutte contre l'insécurité alimentaire pour une production agricole durable dans les Etats Membres de l'OCI".

132- **Salue** les efforts du Bénin, de la Türkiye, de la CICIA et de l'OISA pour les projets suivants mis en œuvre en 2022 dans le cadre du neuvième appel du financement des projets du COMCEC :

- Le projet intitulé "Promouvoir une agriculture sensible à la nutrition pour assurer la sécurité alimentaire et la bonne nutrition en Afrique de l'Ouest" est mis en œuvre par le Bénin,
- Le projet intitulé "Renforcement des capacités sur les nouvelles technologies pour réduire les pertes après récolte" mis en œuvre par la Türkiye,
- Le projet intitulé "Sensibilisation à l'importance des marchés d'échange de produits agricoles" mis en œuvre par la CICIA avec 7 Etats Membres bénéficiaires,
- Le projet intitulé "Renforcement des capacités des Etats Membres de l'OCI en matière de gouvernance de la sécurité alimentaire" qui sera mis en œuvre par l'OISA avec 11 Etats Membres bénéficiaires.

133- **Salue également** les efforts de l'Azerbaïdjan, du Bénin et de la Turquie pour les projets suivants mis en œuvre en 2022 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à la réponse du COMCEC au COVID-19 :



- Le projet intitulé "Réduction des pertes et du gaspillage alimentaires (FLOW) pendant la pandémie COVID-19 par la promotion d'une agriculture intelligente sur le plan climatique et de pratiques socialement responsables" mis en œuvre par l'Azerbaïdjan,
- Le projet intitulé "Augmenter la productivité du riz pour assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire au Bénin" mis en œuvre par le Bénin,
- Le projet intitulé "Résilience dans le secteur des semences avec l'augmentation des risques après la COVID-19" mis en œuvre par la Türkiye.

- 134- **Accueille favorablement** la proposition du projet du Soudan intitulée « Atteindre la sécurité alimentaire des pays arabes à travers le projet du Soudan », visant à renforcer la sécurité alimentaire dans la région arabe.
- 135- **Prenant note** des différents outils importants de l'OISA dont disposent les États membres pour accroître la production agroalimentaire de l'OCI et pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement alimentaire intra-OCI, encourage les États membres, le Groupe de la Banque Islamique de Développement et les autres institutions pertinentes de l'OCI à identifier les domaines clés de coopération et à fournir l'assistance technique et le soutien financiers nécessaires à l'OISA à cet égard.
- 136- **Prenant note** des programmes en cours dans le cadre de l'écosystème de l'élevage tel que développé par l'OISA, encourage les États Membres à aider l'Organisation à fournir les ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre réussie de tels programmes au profit des États Membres de l'OCI.
- 137- **Prenant note** de la restructuration de l'Association Islamique de Transformation Alimentaire (AITA), une filiale de l'OISA, encourage les États Membres à participer activement en fournissant des informations précieuses pour établir un mécanisme de coopération mutuelle avec l'AITA, et invite leurs chambres de commerce nationales ou leurs unions alimentaires à envisager de rejoindre l'AITA en tant que membres honoraires afin de faciliter l'adhésion des principales entreprises privées du secteur alimentaire.
- 138- **Prend note des** cours de formation virtuellement tenus par le SESRIC dans le secteur agricole, particulièrement sur le coton, la sécurité alimentaire par des systèmes d'irrigation efficaces, les indicateurs ODD 2 (zéro faim), et ODD 13 (action climatique), dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités

d'Agriculture et de Sécurité Alimentaire (Agri-CaB) et du Programme de Renforcement des Capacités Statistiques (StatCaB).

- 139- **Prend note des** cours de formation du SESRIC organisés sur "Outils et techniques biotechnologiques pour le coton" les 17 et 28 janvier 2022 à Dhaka, au Bangladesh, et "Renforcer la sécurité alimentaire par des systèmes d'irrigation efficaces" dans le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire les 23 et 25 août 2022 dans un format virtuel uniquement.
- 140- **Prend note avec satisfaction** de l'allocation de ressources de 270 millions de dollars par la SID pour la période de 2023 à 2025 afin de relever les défis de sécurité alimentaire auxquels sont confrontés ses Etats Membres dans le cadre du Programme d'intervention en matière de sécurité alimentaire du Groupe de la BID.

### **Allègement de la Pauvreté (Ordre du jour : Point 11)**

141- **Prenant note avec appréciation** de la convocation des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté qui se sont tenues virtuellement le 10 mai 2022 et les 6 et 7 octobre 2022, respectivement, avec le thème de "Fourniture d'une assistance sociale efficace et autonomisation socio-économique à la lumière de la pandémie de la COVID-19", et **se félicite** de ses recommandations politiques catégorisées selon les niveaux d'interopérabilité et d'intégrité des systèmes d'assistance sociale dans les Etats Membres de l'OCI (Réf: Document Code OIC/COMCEC/.....)

142- **Appelle** les Etats Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté du COMCEC à participer activement aux 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> Réunions du Groupe de Travail qui se tiendront avec le thème de "Stratégies efficaces d'éducation et de formation professionnelles pour réduire le chômage des jeunes dans les Etats Membres de l'OCI" en 2023.

143- **Salue** les efforts de la Türkiye et du SESRIC pour les projets suivants mis en œuvre en 2022 dans le cadre du 9<sup>ème</sup> appel de financement de projets du COMCEC :

- Le projet intitulé "Impacts de la numérisation dans le programme d'assistance sociale pour la migration forcée" mis en œuvre par Türkiye,

- Le projet intitulé "Encourager les solutions de technologie de l'information (IT) pour améliorer l'efficacité des services publics d'emploi (SPE) dans les Etats Membres de l'OCI" est mis en œuvre par le SESRIC avec 15 Etats Membres bénéficiaires.

144- **Apprécie** le SESRIC de la préparation régulière des rapports de recherche sur les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes avec des besoins spéciaux et le marché du travail ainsi que de l'organisation des cours de formation, des ateliers et des webinaires liés à la réduction de la pauvreté, en particulier sur les politiques et les stratégies de réduction de la pauvreté, les statistiques sur la pauvreté et les conditions de vie dans le cadre de son Programme de Renforcement des Capacités de Réduction de la Pauvreté (PA-CaB) et le Programme de Renforcement des Capacités Statistiques (StatCaB).

*i) Le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID) et le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)*

- 145- **Réitère** sa demande aux Etats Membres qui se sont engagés envers le FSID de respecter leurs engagements et de faire de nouvelles contributions pour financer davantage de projets de réduction de la pauvreté dans les Etats Membres
- 146- **Se félicitant** des efforts de la Banque Islamique de Développement (BID) pour la mobilisation des ressources de différentes institutions de financement pour une mise en œuvre plus efficace du SPDA (Programme spécial pour le développement de l'Afrique), **demande** au FSID de renforcer ses efforts pour la mobilisation des ressources et le plaidoyer de différentes ressources, y compris les ressources gouvernementales, non gouvernementales et le secteur privé dans les Etats Membres et de faire rapport sur les progrès à la 39<sup>ème</sup> session du COMCEC.
- 147- **Prend note avec satisfaction** des efforts du Fonds de solidarité Islamique pour le développement pour la mobilisation de son capital cible à partir de différentes ressources, y compris les ressources gouvernementales, et le secteur privé dans les États membres, à travers ces nouveaux outils de fonds d'investissement Ihsan Waqf et les fonds nationaux. Islamique
- 148- **Réitère** sa demande au FSID de préparer et de publier une publication contenant l'essentiel des activités et des meilleures mises en œuvre de projets au cours de ses 15 années d'existence.

*ii) Programme de l'EPF-OCI*

- 149- **Prenant note avec appréciation** du rapport d'avancement du SESRIC sur la mise en œuvre de la Feuille de Route Stratégique de l'OCI-EFP 2020-2025 et demande au SESRIC de continuer à soumettre des rapports d'avancement sur le statut de la mise en œuvre de la Feuille de Route aux sessions ministérielles du COMCEC et aux réunions du Comité de Suivi.
- 150- **Demande** au SESRIC de mener davantage d'activités de formation au renforcement des capacités dans le domaine de l'EFTP en se concentrant sur les domaines de coopération de la Feuille de route stratégique OCI-EFTP 2020-2025, à savoir "cadre législatif, gouvernance et promotion", "Formation des enseignants en EFTP", "normes professionnelles, système de qualification et d'assurance de la qualité" et "programmes de certification et de formation modulaires".
- 151- **Appelle** les Etats Membres à participer et à soutenir les diverses activités de développement des capacités du SESRIC organisées dans le cadre du programme OCIEFP.

*iii) Mise en Œuvre des ODD*

- 152- **Prend note avec appréciation** du rapport présenté par le SESRIC intitulé "Vers la réalisation des objectifs de développement durable prioritaires dans les pays de l'OCI 2022".
- 153- **Exprime son appréciation** au SESRIC pour les activités de formation statistique et les webinaires menés en mettant l'accent sur les ODD prioritaires au profit des bureaux statistiques nationaux des Etats Membres dans le cadre de son Programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB).
- 154- **Demande** au SESRIC de continuer à préparer des rapports annuels sur les progrès réalisés vers la réalisation des ODD prioritaires dans les Etats Membres de l'OCI, les soumettre aux Sessions ministérielles du COMCEC et continuer à mener des activités de formation statistique en mettant l'accent sur les ODD prioritaires au profit des bureaux statistiques nationaux des Etats Membres dans le cadre de son Programme de renforcement des capacités statistiques (StatCaB).
- 155- **Prend note de la** liste des activités liées aux ODD des Institutions pertinentes de l'OCI en vue de l'application des ODD dans les Etats Membres et regroupées par le

Bureau de Coordination du COMCEC **et appelle** les Etats Membres et les Institutions compétentes de l'OCI à participer activement à ces activités.

- 156- **Demande** au Bureau de coordination du COMCEC de compiler les activités pertinentes des institutions de l'OCI en accord avec les domaines prioritaires des ODD et de soumettre la liste à la 39<sup>ème</sup> session du COMCEC.

### **Coopération sur la transformation numérique (Ordre du jour : Point 12)**

- 157- **Rappelant** la résolution pertinente de la 37<sup>ème</sup> session ministérielle du COMCEC sur l'Initiative/Programme numérique de haut niveau du COMCEC, **prend note avec satisfaction** de la convocation des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> réunions techniques le 28<sup>ème</sup> septembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2022, respectivement, pour l'Initiative/Programme de haut niveau et se félicite de la réalisation du "Rapport conceptuel sur l'état actuel des Etats Membres concernant la numérisation" préparé par le Bureau de la transformation numérique (BTN) de la Présidence de la Türkiye et le Bureau de coordination du COMCEC.
- 158- **Prend note avec satisfaction** de la déclaration de la réunion de haut niveau au sujet de la « Initiative/Programme De Coopération Numérique De Haut Niveau du COMCEC » organisée par le bureau de la transformation numérique (BTN) de Türkiye le 27 novembre 2022, en marge de la 38<sup>e</sup> session du COMCEC, en particulier l'engagement des Etats Membres à poursuivre leur coopération dans ce domaine, dans le cadre du « Forum De Transformation Numérique De Haut Niveau du COMCEC ».
- 159- **Prend également acte avec satisfaction** de la proposition du bureau de la transformation numérique de la présidence de la république de Türkiye, en tant que secrétariat du forum de haut niveau sur la transformation numérique du COMCEC, d'accueillir la première réunion du forum de haut niveau en 2023, et demande à tous les états membres intéressés et les institutions compétentes de l'OCI de participer activement aux activités du forum.

### **L'Echange d'Opinions sur "La Fourniture d'une Assistance Sociale Efficace et l'Autonomisation Socio-économique à la lumière de la Pandémie de COVID-19" (Ordre du jour : Point 13)**

- 160- **Se félicite** des recommandations politiques de la 19<sup>ème</sup> réunion du Groupe de Travail sur la Réduction de la Pauvreté, qui a servi de réunion préparatoire à la session

ministérielle d'échange de vues, sur le thème "*Fourniture d'une assistance sociale efficace et autonomisation socio-économique à la lumière de la pandémie de la COVID-19*", qui s'est tenue virtuellement les 6 et 7 octobre 2022. (Réf: Document Code OIC/COMCEC/.....)

### *Thème de la prochaine Session d'Échange de Vues*

161- **Décide** sur “ L’amélioration Des Capacités De Commerce Virtuel ” comme thème pour la Session des Echanges de Vue à la 39<sup>ème</sup> Session du COMCEC et **demande** au Groupe de Travail de Commerce du COMCEC lors de sa 21<sup>ème</sup> Réunion, en coopération avec les Institutions de l’OCI concernées, de venir avec des recommandations concrètes de politique sur ce sujet et de les rapporter à la 39<sup>ème</sup> Session du COMCEC.

### **Date de la 39<sup>ème</sup> Session du COMCEC (Ordre du jour : Point 14)**

162- **Décide** que la 39<sup>ème</sup> réunion du Comité de Suivi aura lieu le 23 et 24 mai 2023 et la 39<sup>ème</sup> session du COMCEC se tiendra le 2 au 5 décembre 2023, en Türkiye.

### **Questions Diverses (Ordre du jour : Point 15)**

163- **Prend note de** la proposition de la Palestine recommandant que les États Membres de l'OCI à assister et à renforcer la résilience d'Al-Quds et à mobiliser les fonds nécessaires en ajoutant la plus petite unité de monnaie nationale des États membres à la facture mensuelle des abonnés au service de téléphonie fixe et mobile, et explorant les moyens d'établir un fonds qui sera géré par la Banque islamique de développement conformément au mécanisme du Fonds d'Al-Aqsa et du Fonds de Jérusalem, sous réserve de l'approbation de la BID.

164- **Rappelant** la résolution pertinente de la 37<sup>ème</sup> Session du COMCEC et la recommandation de la 38<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC, **prend note avec appréciation** du travail effectué en vue d'identifier une méthodologie et des critères pour la formulation des projets de résolution dans un format plus concis avec des points exploitables par le Bureau de Coordination du COMCEC en coopération avec les institutions compétentes de l'OCI **se félicite** des critères suivants pour la formulation des Résolutions ministérielles du COMCEC et **demande** au BCC de tenir dûment compte de ces critères dans la préparation des projets de résolution pour les prochaines sessions du COMCEC et les réunions du Comité de suivi :

- Une initiative/stratégie/programme/projet/, qui nécessite une décision et qui a fait l'objet d'une résolution précédente du COMCEC ainsi que et sur laquelle des études techniques ont déjà été achevées.
- Fixer des objectifs/visions dans les domaines de la coopération et confier des missions aux Etats Membres/Institutions de l'OCI à cette fin.
- Lancement/adoption/approbation/accueil des programmes/projets à moyen et long terme lancés par le COMCEC ou inscrits à l'ordre du jour du COMCEC.
- Programmes/projets concrets développés par les Etats Membres en vue de la mise en œuvre de la stratégie et des recommandations politiques du COMCEC et du programme d'action OCI 2025.
- Programmes/projets/initiatives complets, multilatéraux et à grande échelle des institutions de l'OCI, qui sont conçus au profit des Etats Membres et alignés sur la stratégie et les recommandations politiques du COMCEC ainsi que sur l'OCI 2025.
- Nécessité de la soumission des propositions de résolution par les Etats Membres

### **Renouvellement des membres du Bureau**

165- **Elit** le Qatar, le Brunei Darussalam et le Sénégal en tant que Vice-Présidents du Bureau du COMCEC représentant respectivement les régions Arabe, Asiatique Et Africaine et la République Islamique du Pakistan en sa qualité de Rapporteur, à compter du 39<sup>eme</sup> Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ; à la suite de cette élection, la composition du Comité de Suivi est la suivante ;

<b>Pays</b>	<b>Statut</b>
<b>République de Türkiye:</b>	<b>Président (permanent)</b>
<b>État de Palestine:</b>	<b>Vice-Président (Permanent)</b>
<b>Royaume d'Arabie Saoudite :</b>	<b>Vice-Président (Permanent)</b>
<b>Etat du Qatar :</b>	<b>Vice-Président (représentant la région Arabie)</b>
<b>Brunei Darussalam :</b>	<b>Vice-Président (représentant la région Asie)</b>
<b>Sénégal :</b>	<b>Vice-Président (représentant la région Afrique)</b>
<b>État de Koweït:</b>	<b>Membre du Bureau précédent</b>
<b>République d'Indonésie:</b>	<b>Membre du Bureau précédent</b>
<b>République Fédérale du Nigéria :</b>	<b>Membre du Bureau précédent</b>
<b>République Islamique du Pakistan :</b>	<b>Rédacteur</b>

-----